

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2044

22 août 2008

### SOMMAIRE

Allia Insurance Brokers Luxembourg	98109	Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l.	98095
Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS	98066	Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à r.l.	98094
Aricent Holdings Luxembourg	98105	MGP Europe (Lux) S.à r.l.	98112
Armavis S.A.	98100	MGP Jack S.à r.l.	98112
Brading Holding S.à r.l.	98100	MGP Mahuta S.à r.l.	98104
CDGV Associés S.à.r.l.	98111	Pinky S.A.	98092
Cinsa S.A.	98091	Plau International S.A.	98089
Coffee Star S.A.	98066	P&S CEE Growth Luxembourg S. à r.l.	98094
Diapason S.A.	98101	Quilvest	98112
Erinen S.A.	98091	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl	98093
Ernst & Young Services S.A.	98110	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl	98091
Evidence Security Sàrlu	98096	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l.	98093
FB Brokerage Luxembourg	98109	Renault Luxembourg S.A.	98090
Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	98098	Rivalto S.à r.l.	98108
Fiduciaire Grand-Ducale S.A.	98099	Rolub S.A.	98097
Fly Capital Management S.à r.l.	98092	Société de Participations FILUNOR	98103
Gamma 2 S.A.	98096	Statuto Capital S.à r.l.	98097
Gelins	98102	Studio 206 S.A.	98090
Gelins	98104	Sun (Valence) S.à r.l.	98104
Glendorn S.A.	98101	Sylux S.A.	98097
Green Leaf Investment S.à r.l.	98099	Tarantula Luxembourg S.à r.l.	98066
Handelsbanken Sicav II	98096	Tradeor IT S.A.	98107
HTS CAP S.A.	98092	Viking Croisières S.A.	98102
IFIL Investissements S.A.	98098	Viking River Cruises S.A.	98099
Image Processing Systems S.A.	98096	World Motors S.A.	98066
Imelu S.A.	98111	YCH S.à r.l.	98101
International Trustees S.A.	98103		
K200 Finance S.à r.l.	98094		
LEITZ concept S.à r.l.	98090		
Matrix EPH 2 S.à r.l.	98095		

**Tarantula Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 57, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 50.732.

Le bilan au 31/12/2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008098894/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS12009. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Alpina Real Estate Fund SCA SICAV-FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 132.034.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

Pour ALPINA REAL ESTATE FUND SCA SICAV-SIF, Société en commandite par actions  
RBC Dexia Investor Services Bank S.A., Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2008098895/1126/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12129. - Reçu 44,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Coffee Star S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.  
R.C.S. Luxembourg B 87.389.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01.08.08.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008098896/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12515. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**World Motors S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 111.341.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth day of July.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of WORLD MOTORS S.A., a public limited company (société anonyme), incorporated and organized under the laws of Luxembourg, with registered office at 46 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven on October 17, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 206 on January 28, 2006 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 111.341. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER dated June 10, 2008, not yet published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Mr. Michel Thill, director of the Company, with professional address in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary, Mr. Claude Feyereisen, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer, Ms. Virginie Bousard, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. All the shareholders present or represented, and the number of shares held by them are indicated on an attendance list. The said attendance list shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the two hundred and ten thousand (210,000) shares of the Company divided into two hundred nine thousand nine hundred and ninety-eight (209,998) A shares and two (2) B shares, representing the entire share capital of the Company of an amount of two million and one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) are represented at the present extraordinary general meeting and so that the Meeting for which they have had due notice can validly decide on all the items of the agenda which are known to the shareholders.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Full restatement of the articles of association of the Company; and
2. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting unanimously took the following resolution:

#### *Sole resolution*

The Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall henceforth be worded as follows:

#### **"Title I.- Denomination, Registered office, Duration, Object**

**Art. 1. Name.** There is hereby established a public limited company (société anonyme) under the name of WORLD MOTORS S.A. (the "Company"), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the Law and the Articles.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Object.** The Company shall have as its object the holding, the management and the transfer of interests, in any form whatsoever, in Ducati, or of any securities which may be issued in respect of, in exchange for or in substitution of the shares in Ducati.

The Company may hold shares in the SCAs, which also own, directly or indirectly, shares in Ducati, and may act as manager of such SCAs.

The Company may also take participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies directly or indirectly owning a participation in Ducati and manage, dispose of, control and develop such participating interests.

The Company may also hold, manage and transfer any other assets received by it as consideration for the Transfer of shares of Ducati made in accordance with these Articles.

The Company may also lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company or entity. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures and any kind of debts and/or equity securities.

The transfer or assignment of any such instrument by any holder shall be subject to the same conditions as the transfer of Shares set forth in Articles 6 and 7.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

## **Title II.- Share Capital, Shares**

**Art. 5. Share Capital.** The share capital is set at two million one hundred thousand euro (EUR 2,100,000.-) divided into two hundred and ten thousand (210,000) Shares comprising:

(i) two hundred and nine thousand nine hundred and ninety-eight (209,998) ordinary Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "A Shares");

(ii) two (2) preferred Shares having a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each (hereafter referred to as the "B Shares").

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The Shares shall be only in registered form.

Each Share carries one vote at all meetings of Shareholders.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

The share capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

### **Art. 6. Restrictions on the transfer of Shares of the Company.**

#### **6.A. Right of first offer**

(a) In the event that a Shareholder (hereafter referred to as the "Offering Shareholder") intends to Transfer all or part of its Shares to an un-Affiliated third party, such Shareholder shall send a written notice (the "Offer Notice") to the limited shareholders of the SCAs (the "Offerees") setting forth such Offering Shareholder's desire to Transfer its Shares in the Company and specifying, with respect to such proposed Transfer, the number of Shares (hereafter referred to as the "Offered Shares"), the purchase price per Share and all other material payment terms including, without limitation, the consideration (which may consist of cash or consideration other than cash).

(b) Each of the Offerees shall have the right to purchase a number of Offered Shares equal to its Pro Rata Portion, at the terms and conditions set forth in the Offer Notice.

The Offerees (or any of them) will have to notify to the Offering Shareholder their irrevocable election to purchase all (but not less than all) the Offered Shares within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Offer Notice, specifying, in each case, if applicable, their irrevocable commitment to purchase also the Shares offered to the other Offerees in the event that such Offerees declined to purchase the Offered Shares.

For the purpose of this Article 6.A., the term "Pro Rata Portion" shall mean the product of (x) the number of Shares of the Company subject of the Offer Notice and (y) the fraction the numerator of which is the number of shares in International Motor Holdings B.V. owned by the Offeree Shareholder (directly or indirectly through the SCAs as the case may be by the applicable Offeree) and the denominator of which is the aggregate number of shares of International Motor Holdings B.V. owned directly or indirectly by all of the Offerees as of such time.

(c) In the event that there has been a timely election by the Offerees (or any one of them) to acquire all (but not less than all) the Offered Shares, then the Transfer of such Shares shall close (x) at a time and place selected by the Offering Shareholder or at such other time or place agreed among the parties in writing, but in any event within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the above election notice from the Offerees (or any one of them) or (y) the second Business Days after receipt of any necessary governmental approval. At such closing, (i) the Offerees (or any one of them), as the case may be, shall deliver to the Offering Shareholder the consideration to be exchanged for the Offered Shares, (A) in case of cash consideration by wire transfer of immediately available funds to the bank account designated by the Offering Shareholder and (B) in case of non-cash consideration, at the direction of the Offering Shareholder, in each case, by at least five (5) Business Days prior to such date, and (ii) the Offering Shareholder shall Transfer title to the Shares being sold and deliver all other documents required to effect the Transfer of such Shares in accordance with the same terms and conditions set forth in the Offer Notice. The purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges, if any, in connection with such Transfer and shall otherwise pay its own costs and expenses in connection with such Transfer.

(d) In the event that the Offerees fail to notify the Offering Shareholder of their irrevocable election to purchase all (but not less than all) the Offered Shares within the fifteen (15) Business Days period specified in clause (c) of this Article 6.A., the Offering Shareholder may Transfer subject to Articles 6.B., 6.C., 6.D. and 6.E. hereof, all (but not less than all) the Offered Shares to any third party within and no later than six (6) months following the date of delivery of the Offer Notice or such other longer term if the Transfer is made pursuant to Articles 6.B. or 6.C. If such Transfer is completed, the Offering Shareholder will provide to the Offerees written evidence that the Transfer to the third party has been completed at a price not lower than the price contained in the Offer Notice (and, in the event that such price is paid, in

whole or in part, for consideration other than cash, evidence that the value of such non-cash consideration as of the date of delivery of the Offer Notice is equal to the Fair Market Value of the Offered Shares) and substantially at the same terms and conditions set forth therein.

For the purpose of this Article 6.A. (d) "Fair Market Value" shall mean, as of any date of determination on a per Share basis, (i) with respect to any Shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per Share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which an Offer Notice is delivered by the Offering Shareholder in accordance with this Article 6.A.; and (ii) with respect to any Shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per Share which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIO-BANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche, within ten (10) Business Days following its appointment by the Offering Shareholder, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses thereof will be paid by the Offering Shareholder and the Offerees, based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

#### 6.B. Tag-along rights

(a) Without prejudice to Article 6.B. hereof, in the event that WORLD MOTOR HOLDINGS, S.à r.l. and WORLD MOTOR HOLDINGS II S.à r.l. (hereafter referred to as the "A Shareholders") wish to Transfer any of its Shares to a third party, the A Shareholders shall give to the limited shareholders of the SCAs (hereafter referred to as the "Tag-along Companies") written notice setting forth its intention to Transfer such Shares in the Company, the proposed sale price (which shall include an indication of the Price per share of Ducati implied in the proposed sale price which may be payable in cash or in consideration other than cash) and any and all other material terms and conditions of such Transfer (the "Tag-along Notice") and, for fifteen (15) Business Days following the date of the Tag-along Companies' receipt of such Tag-along Notice, provided that such companies have not timely exercised their right of first offer under Article 6.A. hereof, such Tag-along Companies shall have the right to deliver a reply notice (the "Reply Notice") to the A Shareholders setting forth their irrevocable and unconditional election to require the A Shareholders to include in the proposed Transfer contemplated by the Tag-along Notice (i) an aggregate number of shares owned by each Tag-along Company respectively in WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A. equal to their respective Pro Rata Portion, if the Shares proposed to be sold by the A Shareholders do not exceed fifty per cent (50%) of the outstanding Shares in the Company and (ii) all of the shares owned by each Tag-along Company respectively in WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A., if the Shares proposed to be sold by the A Shareholders exceed fifty per cent (50%) of the outstanding Shares in the Company.

For purposes of this Article 6.B. (a), the term "Pro Rata Portion" shall mean the product of (x) the number of shares of the relevant Tag-along Companies and (y) a fraction the numerator of which is the number of the Shares of the Company proposed to be sold and the denominator of which is the number of issued and outstanding Shares of the Company.

(b) Following the receipt of the Reply Notice, the A Shareholders shall be obligated to include in such Transfer the shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per share not lower than the Tag-along Price and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag-along Notice.

(c) In the event there has not been a timely election by the Tag-along Companies to include their shares in the Transfer proposed by the A Shareholders, then the A Shareholders may, within six (6) months following the date of delivery of the Tag-along Notice and without any further obligation to the Tag-along Companies, Transfer its Shares at a purchase price per Share not lower than the Tag-along Price and substantially at the terms and same conditions as those set forth in the Tag-along Notice. If such Transfer is completed, upon written request of the Tag-along Companies, the A Shareholders will provide to the Tag-along Companies and the Board of Directors of the Company written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a purchase price per Share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice and substantially on the same terms and conditions set forth in the Tag-along Notice.

For the purposes of this Article 6.B., the term "Tag-along Price" shall mean (A) the price per share of the shares of the SCAs owned by the relevant Tag-along Company equal to the amount calculated according to the following formula:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

where:

PPSWM/WR = price per Share of the SCAs (\*)

PPSWM = offered price per Share of the Company (\*)

SOWM = number of issued and outstanding Shares of the Company

NFIWM = Net Financial Indebtedness of the Company

%DWM = % International Motor Holdings B.V. held by the Company

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. held by the SCAs

NFIWMWR = Net Financial Indebtedness of the SCAs

SOWMWR = number of issued and outstanding Shares of the SCAs

All the foregoing as determined by mutual agreement of the A Shareholders and the Tag-along Companies or, in case of disagreement for more than five (5) Business Days, upon written request of any of them, by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche (whichever is engaged first) within ten (10) Business Days from the date of its engagement, whose determinations shall be final, conclusive and binding on the A Shareholders and the Tag-along Companies and not appealable, and the fees and expenses of which will be paid by the A Shareholders and the Tag-along Shareholders based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

(c) In the event the Tag-along Companies have timely delivered the Reply Notice, the Transfer by the A Shareholders of the Shares set forth in the Tag-along Notice and the Transfer by the Tag-along Companies of their shares as set forth in the Reply Notice shall take place simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by the A Shareholders to the Tag-along Companies in writing, the Tag-along Companies (or any of them) shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens and (B) execute and deliver any such documents and instruments required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the A Shareholders and the Tag-along Companies in connection with such transaction shall be borne by them in proportion to the shares being sold (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the A Shareholders, the Company, the Tag-along Companies or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges, if any, in connection with such Transfer.

#### 6.C. Drag-along right

If a bona fide firm offer from an unAffiliated third party to acquire (by merger, sale of assets or stock or otherwise directly or indirectly in one or a series of related transactions), at a price implying a Price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price, ninety per cent (90%) or more of the Shares in the Company owned in the aggregate by the A Shareholders is received by the A Shareholders, then the A Shareholders may require the limited shareholders of the SCAs (each, a "Drag-along Company") to Transfer to the prospective transferee all of their respective shares owned by them in the applicable SCAs simultaneously with the Transfer of the Shares in the Company to be sold by the A Shareholders, by delivering a written notice to the Drag-along Companies (which shall include an indication of the Price per share of Ducati) in which it irrevocably elects to include in such proposed Transfer to the prospective transferee all (and not less than all) the shares in the SCAs owned by such Drag-along Companies, which shall be obliged to Transfer to the prospective transferee all of the shares owned by them in the applicable S.C.A., simultaneously with the Transfer of the Shares in the Company to be sold by the A Shareholders or otherwise participate in such transaction (or series of related transactions) at a price per share equal to the Drag-along Price (which implies a Price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price and may be payable in cash or in consideration other than cash) and at the same terms and conditions as the A Shareholders. Each Drag-along Company agrees to vote its shares in favor of such a transaction, and, in general, to take any action which is necessary or appropriate in connection therewith. If the Transfer contemplated by this Article 6.D. is proposed to be effected, the closing date and place shall be communicated by the A Shareholders to the Drag-along Companies in writing with a prior notice of fifteen (15) Business Days and the Drag-along Companies shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens, and (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the A Shareholders and the Drag-along Companies in connection with such transaction shall be borne by them on a pro rata basis on the number of shares included by each of them in such Transfer (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the A Shareholders, the Company, the Drag-along Companies or any Affiliate thereof). Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay and transfer taxes or similar governmental charges, if any, in connection with such Transfer.

For the purpose of this Article 6.C. "Drag-along Minimum Price" shall mean with respect to the shares of Ducati, a price which is (i) not lower than eighty per cent (80%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are publicly traded on a stock exchange market or (ii) equal to one hundred per cent (100%) of the Fair Market Value of such shares, if such shares are not publicly traded on a stock exchange market.

The term "Fair Market Value" used in the definition of Drag-along Minimum Price shall mean, as of any date of determination on a per share basis, (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a Drag-along Notice is delivered by the A Shareholders. to the Drag-along Companies in accordance with this Article 6.C.; and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati, which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transaction and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche, within ten (10) Business Days following its appointment by the A Shareholders, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and

expenses thereof will be paid by the A Shareholders and the Drag-along Companies, based on their respective participation indirectly owned in International Motor Holdings B.V.

For the purpose of this Article 6.C. "Drag-along Price" shall mean (A) the price per share of the shares of the SCAs owned by the relevant Drag-along Company equal to the amount calculated according to the following formula:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

where:

PPSWM/WR = price per Share of the SCAs(\*)

PPSWM = offered price per Share of the Company(\*)

SOWM = number of issued and outstanding Shares of the Company

NFIWM = Net Financial Indebtedness of the Company

%DWM = % International Motor Holdings B.V. held by the Company

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. held by the SCAs

NFIWMWR = Net Financial Indebtedness of the SCAs

SOWMWR = number of issued and outstanding shares of the SCAs

All the foregoing, as determined by mutual agreement of the A Shareholders and the Drag-along Companies or, in case of disagreement for more than five (5) Business Days, upon written request of any Shareholder (with copies to the other Shareholders), by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche (whichever is engaged first) within ten (10) Business Days, from the date of its engagement, whose determinations shall be final, conclusive and binding on the A Shareholders and the Drag-along Companies and not appealable, and the fees and expenses of which will be paid by the A Shareholders and the Drag-along Companies based on their respective share interests in International Motor Holdings B.V.

The term "Price per share of Ducati" used in the definition of Drag-along Price shall mean the price per share of Ducati offered to be paid by a prospective purchaser of Shares in Ducati or the price per share of Ducati implied in the price to be paid by a prospective purchaser of any of the Shares in the applicable SCAs, the Company, International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. and Performance Motorcycles S.p.A. which, unless otherwise indicated by such prospective purchaser, is equal to the amount calculated according to the following formulas:

A. in case of sale of any of the Shares in the Company

$$\text{PCS} = (\text{PPSLH} \times \text{SOLH} + \text{NFILH} + \text{CNFID} \times \% \text{D}) / (\text{NSDHB} \times \% \text{D})$$

where:

PCS = Price per Company's Share

PPSLH = offered price per Share of the Company and/or the SCAs

SOLH = number of issued and outstanding Shares of the Company and/or the SCAs

NFILH = Net Financial Indebtedness of the Company and/or the SCAs

CNFID = Consolidated Net Financial Indebtedness of International Motor Holdings B.V.

%D = % of the share capital of International Motor Holdings B.V. held by the Company and/or the SCAs

NSDHB = number of issued and outstanding Shares of Ducati held by Performance Motorcycles S.p.A.

B. in case of sale of any of the shares in International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A.

$$\text{PCS} = (\text{PPSSH} \times \text{SOSH} + \text{CNFISH}) / \text{NSDHB}$$

where:

PCS = Price per share of Ducati

PPSSH = offered price per Share of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A.

SOSH = number of issued and outstanding Shares of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A.

CNFISH = Consolidated Net Financial Indebtedness of International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. or Performance Motorcycles S.p.A.

NSDHB = number of issued and outstanding Shares of DUCATI held by Performance Motorcycles S.p.A.

#### 6.D. Deed of adherence

On any Transfer of Shares, the transferee shall enter into a deed of adherence agreeing to be a party to any shareholders' agreement entered into from time to time by the Shareholders (hereafter referred to as the "Shareholders' Agreement") and to be bound by the terms and conditions of such Shareholders' Agreement as if it were a party thereunder. It being understood that such requirement shall not apply in the event, after giving effect to any Transfer under Articles 6.B. and 6.C., BS INVESTIMENTI, S.g.r. S.p.A. and Hospitals of Ontario Pension Plan would cease to be Shareholders of the Company.

#### 6.E. Transfer to a Qualified Affiliate

The provisions of Articles 6.A., 6.B., 6.C. and 6.D. above - except as specified below - shall not apply in case of a Transfer of all or part of the Shares held by a Shareholder to a Qualified Affiliate of such Shareholder. The Board of Directors of the Company shall verify the existence of such relationship between the Shareholder intending to transfer the Shares and the proposed transferee.

#### 6.F. Transfer of Permitted Indebtedness

Any Shareholder Transferring any of its Shares of the Company under this Article 6 shall also Transfer, as a condition to the Transfer of the Shares, an equal percentage of unpaid principal amount of any Permitted Indebtedness owing to such Shareholder together with accrued and unpaid interest thereon and all other rights and obligations relating thereto until the date of such Transfer.

**Art. 7. Further restriction on the shares of the company.** The Shareholders shall not permit the Shares to become subject to any Liens except in case of a pledge of the Shares to an internationally recognized bank or financial institution made by any Shareholder (A) with the written consent of all the Shareholders of the Company, provided that the relevant Shareholder retains the voting rights on the relevant Shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale of such Shares under such pledge in case of foreclosure under the pledge agreement remains subject to the provisions of Article 6 or (B) in connection with the Public Tender Offer; or, save as otherwise agreed in writing among all the Shareholders of the Company.

#### **Art. 8. Restrictions on the transfer of shares held in International Motor Holdings B.V..**

##### 8.A. Right of first offer

(a) In the event that the Company intends to Transfer its shares in International Motor Holdings B.V. to a third party, it shall send a written notice (the "Company Offer Notice") to WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A. (the "Offerees") setting forth the Company's desire to Transfer the shares of International Motor Holdings B.V. owned by it pursuant to this Article 8.A., specifying with respect to such proposed Transfer, the number of shares, the purchase price per share and all other material payment terms including, without limitation, the consideration payable (which may be cash or consideration other than cash and the calculation of the price per Company's Share) and the Pro Rata Portion of each Offeree (and the purchase price of each Pro Rata Portion).

(b) Each of the Offerees shall have the right to purchase a number of shares in International Motor Holdings B.V. subject of the Company Offer Notice equal to its Pro Rata Portion, at the terms and conditions set forth in the Company Offer Notice. The Offerees (or any one of them) will have to notify to the Company their irrevocable election to purchase all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the Company Offer Notice, specifying, in each case, if applicable, their irrevocable commitment to purchase also the shares offered to the other Offeree in the event that such Offeree declined to purchase the shares offered under the Company Offer Notice.

For the purposes of this Article 8.A. (b), the term "Pro Rata Portion" shall mean the product of (x) the total number of shares in International Motor Holdings B.V. subject to the Offer Notice and (y) the fraction the numerator of which is the number of shares in International Motor Holdings B.V. owned by the Offeree Shareholder (directly or indirectly through the A Shareholders Affiliate of such Offeree Shareholder) and the denominator of which is the aggregate number of shares in International Motor Holdings B.V. owned by all the Offerees.

(c) In the event that there has been a timely election of the Offerees (or any one of them) to acquire all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice, then the Transfer of such shares shall close at a time and place selected by the Company or at such other time or place agreed among the parties in writing, but in any event within fifteen (15) Business Days from the date of receipt of the above election notice from the Offerees (or any one of them) or the second Business Day after the receipt of any governmental approvals. At such closing, (i) the Offerees (or any one of them), as the case may be, shall deliver to the Company the consideration to be exchanged for the offered shares, (A) in case of cash consideration in immediately available funds to the bank account designated by the Company and (B) in case of non-cash consideration, at the direction of the Company, in each case, at least five (5) Business Days prior to such date, and (ii) the Company shall Transfer title to the shares being sold, free and clear of any Liens, and deliver all other documents required to effect the Transfer of such shares in accordance with the same terms and conditions set forth in the Company Offer Notice. The purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer and shall otherwise pay its own costs and expenses in connection with such Transfer.

(d) In the event that the Offerees fail to notify the Company of their irrevocable election to purchase all (but not less than all) of the shares subject of the Company Offer Notice within the fifteen (15) Business Day period specified in clause (b) of this Article 8.A., the Company shall be free to Transfer subject to Articles 8.B and 8.C. below, all (but not less than all) the shares subject of the Company Offer Notice to any third party within and no later than six (6) months following the date of delivery of the Company Offer Notice or such other longer term if the transfer is made pursuant to Articles 8.B. or 8.C. If such Transfer is completed, upon written request of the Offerees, the Company will have to provide to the Offerees written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a price not lower than the price contained in the Company Offer Notice (and, in the event that such price is paid, in whole or in part, for consideration other than cash, evidence that the value of such non-cash consideration as of the date of delivery of the Company Offer

Notice is equal to the Fair Market Value of the shares subject of the Company Offer Notice) and substantially at the same terms and conditions set forth therein.

For the purpose of this Article 8.A. (c) "Fair Market Value" shall mean, as of any date of determination on a per share basis, (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange markets, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore", for the one-hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a Company Offer Notice is delivered by the Company in accordance with this Article 8.A.; and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati, which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche, within ten (10) Business Days following its appointment by the Company, it being understood that, in each case, the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses of which will be paid by the Company and the Offerees, based on their respective share interests in Ducati.

#### 8.B. Tag-along rights in favour of WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A.

(a) Without prejudice to Article 8.A. hereof, in the event that the Company wishes to Transfer any of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by it to a third party, the Company shall give to WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A. (the "Tag-along Companies") written notice setting forth its intention to Transfer such shares in International Motor Holdings B.V. and the material terms and conditions of such transfer (including the price, which may be payable in cash or in consideration other than cash) (the "Tag-along Notice") and, for fifteen (15) Business Days following the date of the Tag-along Companies' receipt of such Tag-along Notice, provided that such companies have not exercised their right of first offer under Article 8.B., each of the Tag-along Companies shall have the right to deliver a reply notice (the "Reply Notice") to the Company setting forth its irrevocable election to require the Company to include in the proposed Transfer contemplated by the Tag-along Notice (i) an aggregate number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by each Tag-along Company equal to its Pro Rata Portion of shares in International Motor Holdings B.V. offered for Transfer by the Company, if such percentage does not exceed fifty per cent (50%) of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Company and (ii) all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by each Tag-along Company, if the percentage of shares in International Motor Holdings B.V. offered for Transfer by the Company exceeds fifty per cent (50%) of the shares in International Motor Holdings B.V. owned by the Company, in each case, at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice.

For purposes of this Article 8.B (a), the term "Pro Rata Portion" shall mean a number of shares of International Motor Holdings B.V. equal to the product of (x) the total number of shares of International Motor Holdings B.V. owned by the relevant Tag-along Company and (y) a fraction, the numerator of which shall be the number of shares of International Motor Holdings B.V. proposed to be sold by the Company and the denominator of which is the total number of shares of International Motor Holdings B.V. owned at such time by the Company.

(b) Following the receipt of the Reply Notice, the Company shall be obligated to include in such Transfer the shares set forth in the Reply Notice at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice (or at a higher price) and substantially on the same terms and conditions as set forth in the Tag-along Notice.

(c) In the event there has not been a timely election by the Tag-along Companies (or any of them) to include their shares in the Transfer proposed by the Company, then the Company may, within six (6) months following the date of delivery of the Tag-along Notice and without any further obligation to the Tag-along Companies, transfer its shares at a purchase price per share not lower than the price indicated in the Tag-along Notice and substantially at the same terms and conditions indicated in the Tag-along Notice. If such Transfer is completed, upon written request of the Tag-along Companies, the Company will provide to the Tag-along Companies written evidence that the Transfer to the third party has been perfected at a price per share not lower than the price set forth in the Tag-along Notice and substantially on the same terms and conditions set forth in the Tag-along Notice.

(d) In the event there has been a timely election by any of the Tag-along Companies to include its shares of International Motor Holdings B.V. in a proposed Transfer, the Transfer by the Company of the shares set forth in the Tag-along Notice and the Transfer by the Tag-along Companies of their shares as set forth in the Reply Notice shall take place simultaneously and, on the closing date and place which shall be communicated by the Company to the Tag-along Companies in writing, the Company and the Tag-along Companies (or any of them) shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens, (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Company and the Tag-along Companies in connection with such transaction (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the Company or any Tag-along Company or any Affiliate thereof) shall be borne by them on a pro rata basis on the number of shares of International Motor Holdings B.V. (considered on a fully-diluted basis) included by each of the Tag-along Companies and of the Company in such Transfer. Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer.

#### 8.C. Drag-along right in favour of the Company

If a bona fide offer from a third party to purchase (by merger, sale of assets or stock or otherwise, directly or indirectly in one or a series of related transactions), at a price not lower than the price per share offered to the Company and, in any event, at a price implying a price per share of Ducati not lower than the Drag-along Minimum Price (which may be payable in cash or in consideration other than cash), ninety per cent (90%) or more of the shares in International Motor Holdings B.V. owned by the Company is received by it, then the Company may require WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A. (the "Drag-along Companies") to Transfer to the prospective transferee all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by the Drag-along Companies simultaneously with the transfer of the shares in International Motor Holdings B.V. to be sold by the Company by delivering a written notice (the "Drag-along Notice") to the Drag-along Companies in which it elects to include in such proposed Transfer to the prospective transferee all (and not less than all) the shares in International Motor Holdings B.V. of such Drag-along Companies, which shall be obliged to Transfer to the prospective transferee all of the shares of International Motor Holdings B.V. owned by them, simultaneously with the Transfer of the shares in International Motor Holdings B.V. to be sold by the Company or otherwise participate in a transaction (or series of related transactions) at a price per share of International Motor Holdings B.V. not lower than the price indicated in the Drag-along Notice and on the same terms and conditions as the Company. Each Drag-along Company agrees to vote its shares in favor of such a transaction, and, in general, to take any action which is necessary or appropriate in connection therewith. If the Transfer contemplated by this Article 8.C. is proposed to be effected, the closing date and place shall be communicated by the Company to the Drag-along Companies in writing with a prior notice of fifteen (15) Business Days, at such closing, the Company and the Drag-along Companies shall (A) Transfer title to the prospective transferee of the shares being sold, free and clear of all Liens, and (B) execute and deliver any such documents and instruments reasonably required to effect the Transfer of title to such shares to the prospective transferee, free and clear of any Liens. All costs and expenses incurred by the Drag-along Companies in connection with such transaction (excluding, for the avoidance of doubt, any fees paid or to be paid to any of the Company or the Drag-along Companies or any Affiliate thereof) shall be borne by them on a pro rata basis on the number of shares of International Motor Holdings B.V. (considered on a fully-diluted basis) included by each of the Drag-along Companies in such Transfer. Unless otherwise agreed with the purchaser, the purchaser shall pay any transfer taxes or similar governmental charges in connection with such Transfer.

For the purpose of this Article 8.C. "Drag-along Minimum Price" shall mean with respect to the shares of Ducati a price which is (i) not lower than 80% of the Fair Market Value of such shares, if such shares are publicly traded on a stock exchange market, or (ii) equal to 100% of the Fair Market Value of such shares, if such shares are not publicly traded on a stock exchange market.

For the purpose of this Article 8.C. "Fair Market Value" shall mean, as of any date of determination, on a per share basis (i) with respect to any shares that are publicly traded on a stock exchange market, the average of the daily closing prices per share on such stock exchange market, as reported by the Italian newspaper "Il Sole 24 ore" for the one hundred and eighty (180) consecutive trading days immediately preceding the date on which a Drag-along Notice is delivered from the Company to the Drag-along Companies in accordance with this Article 8.C. of the Articles and (ii) with respect to any shares that are not publicly traded on a stock exchange market, the total amount per share of the shares of Ducati, which a willing buyer would pay to a willing seller in an arm's length transaction, assuming that the buyer has conducted a due diligence standard for this type of transactions and that each party acts without undue pressure or compulsion to complete such transaction, as determined by MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers or Deloitte and Touche, within ten (10) Business Days following its appointment by the Company, it being understood that in each case the determinations of the investment bank or auditing firm so appointed shall be final, conclusive and binding on the parties and not appealable, and the fees and expenses thereof will be paid by the Company and the Drag-along Companies based on their respective participation in International Motor Holdings B.V.

#### 8.D. Authorized Lien

The Company shall not permit the shares of International Motor Holdings B.V. to become subject to any Liens except in case of a pledge of the shares in International Motor Holdings B.V. to an internationally recognized bank or financial institution made by the Company (A) with the written consent of the Company, WORLD MOTORS WHITE S.C.A. and WORLD MOTORS RED S.C.A., provided that the Company retains the voting rights on the shares and the applicable pledgee agrees in writing that any sale of such shares under such pledge in case of foreclosure under the pledge agreement remains subject to the provisions of this Article 8 or (B) in connection with any tender offer with respect to the voting securities of Ducati effected by the Company and/or any of its Affiliates.

### **Title III.- Management**

#### **Art. 9. Board of directors.**

9.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of five (5) members, either Shareholders or not, who are appointed by the general meeting of Shareholders from the candidates nominated pursuant to this Article 9.

9.2. Each Director shall serve for a term expiring at the annual general meeting of Shareholders to be held during the third year of his appointment, and until its successor shall have been duly appointed or, if earlier, until the date of resignation or removal of such Director, provided that, in the event that a Director resigns or is removed prior to the

end of the scheduled term of such Director, the initial term for any Director which replaces such Director on the Board of Directors shall be the remaining scheduled term of such Director.

9.3. (i) The A Shareholders shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for three (3) of the positions on the Board of Directors (the "A Directors"), BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A. shall have the exclusive right and obligation to nominate candidates for one (1) of the positions on the Board of Directors (the "B Director") and HOSPITALS OF ONTARIO PENSION PLAN shall have the exclusive right and obligation to designate candidates for one (1) of the positions on the Board of Directors (the "C Director") at each general meeting of Shareholders called for the purpose of electing a person to either such position.

(ii) In connection with each election of a Director to each such position, each such Shareholder shall nominate at least two persons for election to such position.

9.4. Any Director may resign by giving written notice to all the Shareholders. A Director may be removed by decision of the general meeting of Shareholders.

9.5. Whenever any vacancy shall have occurred in the Board of Directors as a result of the death, resignation or removal of a Director, it shall be filled by a candidate of the Shareholder which nominated such Director and who shall be appointed by the Board of Directors and the person so appointed shall hold office until the next annual general meeting of Shareholders and until his successor is duly appointed.

**Art. 10. Meetings.** The Board of Directors may elect from among its members a chairman.

The Board of Directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time any one Director so requests.

Any Director of the Company may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, or by cable or telegram, telefax or other electronic transmission another member of the Board of Directors as his proxy.

The Board of Directors may only deliberate or act validly if at least a majority of its members is present either in person or by proxy.

Any member of the Board of Directors who participates in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of a communications device (including a telephone or a video conference) which allows all the other members of the Board of Directors present at such meeting (whether in person, or by proxy, or by means of such communications device) to hear and to be heard by the other members at any time, shall be deemed to be present in person at such meeting, and shall be counted when reckoning a quorum and shall be entitled to vote on matters considered at such meeting.

Members of the Board of Directors who participate in the proceedings of a meeting of the Board of Directors by means of such a communications device shall ratify their votes so cast by signing one copy of the minutes of the meeting.

Resolutions shall be approved if taken by the simple majority of the votes of the members present either in person or by proxy at such meeting provided that at least two (2) of the A Directors shall have voted in favor of such resolutions.

Any decision of the Company, in its capacity as manager of the SCAs, regarding the management of the SCAs (other than any decision regarding the ordinary course of business thereof) shall be taken by a resolution of the Board of Directors with the favourable vote of the simple majority of the Directors present or represented at such meeting, provided that at least two (2) of the A Directors shall have voted in favour of such resolution.

Circular resolutions signed by all members of the Board of Directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

**Art. 11. Powers.** The Board of Directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

**Art. 12. Signature.** The Company will be bound by the joint signature of two Directors, provided that one of them is an A Director, unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the Board of Directors pursuant to Article 13 hereof.

**Art. 13. Delegation.** The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more A Directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy-holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Any decision of the Company, in its capacity as manager of the SCAs, regarding the management of the SCAs (other than any decision regarding the ordinary course of business thereof which may be delegated to any A Director) shall remain the exclusive competence of the Board of Directors and may not be delegated.

**Art. 14. Litigation.** Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the Board of Directors, represented by its chairman or by the Director delegated for this purpose.

## Title VI.- Supervision

**Art. 15. Supervision.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of Shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

## Title VII. General meeting of shareholders

**Art. 16. Time and venue of meetings.** The annual general meeting will be held at the registered office or at any place in the town of the registered office specified in the convening notices the 30th of June at 2.00 p.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the general meeting will be held on the next following Business Day in Luxembourg.

**Art. 17. Decisions.** Except as required by law or as otherwise provided in these Articles, resolutions at a meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the votes of the Shareholders present or represented.

Any resolution of the general meeting of Shareholders taken in relation to any change of Articles 6, 7, 8, 9.3., 9.5. and 17 of the present Articles of Association (including any change to any other Articles of the Articles of Association amended or added pursuant to the amendments mentioned above or the addition of any other articles of the Articles of Association which affect such Articles) shall be validly approved with the unanimous vote of the Shareholders representing, either in person or by proxy, one hundred per cent (100%) of the share capital of the Company.

## Title VIII. Accounting year, Allocation of profits

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance of the profit shall be distributed as follows:

- a preferred recoverable dividend of five per cent (5%) of the nominal value of the B Shares will be paid to the holders of B Shares;
- the remaining surplus, if any, shall be distributed to the holders of A Shares in proportion to the number of A Shares held by each of them.

## Title IX.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

The net proceeds of liquidation shall be distributed by the liquidator(s) in the following order:

- payment to the holders of B Shares of any unpaid preferred dividend;
- full repayment to the holders of B Shares of the contribution made by them on the B Shares;
- full repayment to the holders of A Shares of the contribution made by them on the A Shares;
- the final surplus will be distributed to the holders of A Shares in proportion to the number of A Shares held by each of them.

## Title X.- General provisions

**Art. 21. Governing law.** All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

**Art. 22. Definition.** Capitalised words and expressions shall have the meanings set out below:

**Affiliate** means, with respect to any Shareholder, an individual, corporation, partnership, firm, association, unincorporated organization or other entity, directly or indirectly, Controlling, Controlled by or under common Control with such Shareholder.

**A Shares** has the meaning given under Article 5 of the Articles.

**Articles** means the articles of association of the Company, as amended from time to time.

**B Shares** has the meaning given under Article 5 of the Articles.

**Business Day** means any day, other than a Saturday, Sunday or a day on which banking institutions in Milan (Italy), Toronto (Ontario, Canada) or Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) are authorized or obligated to close by law, executive order or any regulations specifically applicable to banking institutions.

**Consolidated Net Financial Indebtedness** means, with respect to the Company and/or the SCAs, at any applicable time, the consolidated Net Financial Indebtedness of the relevant Company and/or SCAs (including the Net Financial Indebtedness of the Affiliates directly or indirectly Controlled by the Company and/or such SCAs with the exception of International Motor Holdings B.V. and the Affiliates directly or indirectly controlled by it).

**Control** (including the correlative meanings of the terms "Controlled by" and "under common Control with"), means (i) the record or beneficial ownership, directly or indirectly (through one or more intermediates), of equity securities entitling to exercise in the aggregate more than fifty per cent (50%) of the voting rights in an entity, or (ii) the possession of the power to, directly or indirectly, (A) elect a majority of the board of directors (or equivalent governing body) of such entity, or (B) direct or cause the direction of the management and policies of or with respect to such entity, whether through ownership of securities, contract or otherwise.

**Company** has the meaning given under Article 1 of the Articles.

**Ducati** means DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., a company organized and existing under the laws of Italy, having its registered office in Via Cavaliere 3, Bologna (Italy).

**International Motorcycles S.p.A.** means the wholly-owned subsidiary of International Motor Holdings B.V.

**International Motor Holdings B.V.** means the Dutch company held by the Company, World Motors Red S.C.A. and World Motors White S.C.A.

**Law** means the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended.

**Lien** means any mortgage, pledge, hypothecation, easement, usufruct, charge, assignment, deposit arrangement, encumbrance, security interest, lien, fiduciary assignment and any security or similar agreement or third party right or defect of title or restriction of any kind or nature whatsoever.

**Net Financial Indebtedness** means, with respect to any of the SCAs and of the Company, at any applicable time, the algebraic difference between (x) all obligations of such entity (A) for money borrowed from banks, credit institutions or third parties upon which interest charges are paid, (B) evidenced by a note, bond, debenture or similar instrument (including preferred equity certificates or similar securities, of any class or category whatsoever, whether convertible or not, together with the unpaid principal amount thereof and accrued interest thereon) and (y) all cash and cash equivalents of such entity, it being understood that the above shall exclude any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any Shareholder or an Affiliate thereof or an Affiliate of the Company and/or the SCAs.

**Performance Motorcycles S.p.A.** means the wholly-owned subsidiary of International Motorcycles S.p.A.

**Permitted Indebtedness** means (i) shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities (whether convertible or not, of any type or class whatsoever) in each case funded or purchased by the applicable Shareholder or a Qualified Affiliate thereof.

**Qualified Affiliate** means mean an Affiliate of any of the Shareholders that (a) has agreed in writing (i) to be bound, in respect of all of the Shares and other interests it (including with respect to Permitted Indebtedness) owns in the Company, by the Shareholders' Agreement, by executing a deed of adherence thereto in order to become a party thereunder and (ii) to Transfer, prior to ceasing to be an Affiliate of such Shareholder, all of the Shares and other interests it owns in the Company and all of its rights and obligations under the Shareholders' Agreement to such Shareholder; and (b) as to which such Shareholder has agreed in writing to be liable as a primary obligor for the obligations of such Qualified Affiliate under the Shareholders' Agreement, the present Articles or otherwise by law.

**SCAs** means together World Motors Red S.C.A. and World Motors White SCA, the direct subsidiaries of the Company, existing under the form of Luxembourg companies limited by shares (société en commandite par actions).

**Share** or **Shares** means, unless otherwise explicitly or implicitly stated, the A Shares and the B Shares.

**Shareholder** or **Shareholders** means, unless otherwise explicitly or implicitly stated, the holders of the A Shares and the holders of the B Shares.

**Shareholders' Agreement** has the meaning given under Article 6.D of the Articles.

**Transfer** means to sell, contribute or otherwise transfer, in whole or in part, directly or indirectly, under any condition and in any way whatsoever (including by way of sale, issuance, merger, consolidation, spin-off, demerger, contribution or otherwise), in exchange of, or without, a consideration, whether monetary or non monetary; to pledge, create Liens, or encumber in any way, or to donate. "

There being no further business on the agenda, the Chairman closed the meeting.

#### *Estimate of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately four thousand (4,000.-) Euro.

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their names, surname's, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us the notary, the present original deed.

### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le quatorzième jour du mois de juillet.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de WORLD MOTORS S.A., société anonyme, constituée et organisée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée par un acte notarié de Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, le 17 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 206 le 28 janvier 2006 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111.341. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Joseph ELVINGER en date du 10 juin 2008, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par M. Michel Thill, administrateur de la Société, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire, M. Claude Feyereisen, avocat à la Cour, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur, Mlle Virginie Boussard, avocat, dont l'adresse professionnelle est à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Tous les actionnaires présents ou représentés, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués dans une liste de présence. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il ressort de la liste de présence que les deux cent dix mille (210.000) actions de la Société divisée en deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (209.998) Actions A et deux (2) Actions B, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de deux million cent mille euro (2.100.000 EUR) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée au sujet de laquelle ils ont été informés, peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Complète refonte des statuts de la Société; et
2. Divers.

Après avoir exposé et reconnu exacts les faits exposés par l'Assemblée, l'Assemblée a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

L'Assemblée décide de refondre complètement les statuts de la Société qui sont par conséquent rédigés de la manière suivante:

### "Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

**Art. 1<sup>er</sup> . Nom.** Il est formé une société anonyme sous le nom de WORLD MOTORS S.A. (la "Société"), soumise aux lois du Grand Duché de Luxembourg et notamment, à la Loi et les présents Statuts.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la Société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4. Objet social.** La Société aura comme objet social la détention, la gestion et le transfert d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans la société anonyme de droit italien Ducati, ou toutes valeurs mobilières pouvant être émises relativement à, en échange ou en remplacement d'actions de Ducati.

La Société détiendra des actions dans deux sociétés en commandite par actions de droit luxembourgeois qui seront constituées respectivement sous les noms WORLD MOTORS RED S.C.A. et de WORLD MOTORS WHITE S.C.A. (ci-après les "SCAs"), lesquelles détiendront également des actions de DUCATI, et peut agir en tant que gérant de ces SCAs.

La Société peut détenir, gérer et transférer également tous autres actifs qu'elle aura reçus au titre d'une rémunération pour le transfert des actions de Ducati opéré conformément à ces présents Statuts.

La Société peut également prêter des fonds, y compris les produits de tout emprunt et/ou émission de titres de créance, au profit de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou toute autre société ou entité. De plus, la Société peut donner des

garanties et accorder des sûretés au profit de tiers en vue de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société ou entité. La Société peut aussi nantir, transférer, grever ou créer toute autre sûreté sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut émettre des obligations, billets à ordre et toute forme de créance et/ou actions.

Le transfert ou l'attribution de ces instruments par tout propriétaire sera sujet aux mêmes conditions que le transfert d'Actions prévu aux Articles 6 et 7. De façon générale, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle, qui sera jugée utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

## Titre II. Capital social, Actions

**Art. 5. Capital social.** La capital social est fixé à deux millions cent mille euros (EUR 2.100.000,-) divisé en deux cent dix mille (210.000) Actions comprenant:

(i) deux cent neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (209.998) Actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (ci-après les "Actions A");

(ii) deux (2) Actions préférentielles d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune (ci-après les "Actions B").

Les Actions peuvent être créées, au choix du propriétaire, en certificats représentatifs d'une seule action ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les Actions n'existeront que sous la forme nominative.

Chaque Action donne droit à une voix à toutes les assemblées d'Actionnaires.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions suivant les conditions prévues par la loi.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales du Luxembourg.

### Art. 6. Restrictions quant à la cession d'Actions de la Société.

#### 6.A. Droit de première offre

(a) Dans le cas où un Actionnaire (ci-après l'"Actionnaire Offrant") a l'intention de Transférer toutes ou partie de ses Actions à une tierce partie non Affilié, cet Actionnaire devra envoyer un avis écrit (l'"Avis d'Offre") aux actionnaires commanditaires des SCAs (les "Destinataires de l'Offre") détaillant le souhait de cet Actionnaire Offrant de transférer ses Actions dans la Société et spécifiant pour ce qui concerne le Transfert proposé, le nombre d'Actions (ci-après les "Actions Offertes"), le prix d'achat par Action et tous autres termes de paiement incluant, sans limitation, la contrepartie (laquelle contrepartie peut être en espèces ou autrement).

(b) Chacun des Destinataires de l'Offre aura le droit d'acheter un nombre d'Actions Offertes égal à sa Participation au Pro Rata, selon les termes et conditions détaillés dans l'Avis d'Offre.

Les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) devront notifier à l'Actionnaire Offrant leur choix irrévocable d'acheter toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'Avis d'Offre, spécifiant, dans tous les cas, le cas échéant, leur engagement irrévocable d'acheter également les Actions offertes aux autres Destinataires de l'Offre dans le cas où ces Destinataires de l'Offre refuseraient d'acheter les Actions Offertes.

Dans le cadre du présent Article 6.A, le terme "Participation au Pro Rata" signifie le produit du (x) nombre d'Actions de la Société soumis à l'Avis d'Offre et (y) la fraction avec comme numérateur le nombre d'actions dans International Motor Holdings B.V. détenues par l'Actionnaire Offrant (directement ou indirectement par l'intermédiaire des SCAs le cas échéant par le Destinataire de l'Offre concernée) et avec comme dénominateur le nombre total d'actions dans International Motor Holdings B.V. détenues directement ou indirectement par tous les Destinataires de l'Offre à ce moment.

(c) Dans le cas où il y a eu un choix dans les délais par les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) d'acquérir toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes, alors le Transfert de ces Actions sera clos (x) à l'heure et au lieu choisis par l'Actionnaire Offrant ou à tout autre lieu ou heure convenus par les parties par écrit, mais dans tous les cas dans les quinze (15) Jours Ouvrables à compter de la date de réception de l'avis de choix susmentionné des Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) ou (y) le deuxième Jour Ouvrable à compter de la date de réception de l'accord gouvernemental requis. Lors de cette clôture, (i) les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux), le cas échéant, devront délivrer à l'Actionnaire Offrant la contrepartie qui devra être échangée pour les Actions Offertes, (A) en cas de contrepartie en espèces par virement des fonds immédiatement disponibles sur un compte bancaire désigné par l'Actionnaire Offrant et (B) en cas de contrepartie autre qu'en espèces, sur instruction de l'Actionnaire Offrant, dans tous les cas, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant ladite date, et (ii) l'Actionnaire Offrant devra Transférer le titre des Actions vendues et délivrer tous les autres documents requis pour effectuer le Transfert de ces Actions conformément aux termes et conditions décrits dans l'Avis d'Offre. L'acquéreur devra payer toutes taxes sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, le cas échéant, en rapport avec un tel Transfert et devra autrement payer ses propres frais et dépenses en rapport avec un tel Transfert.

(d) Dans le cas où les Destinataires de l'Offre manquent de notifier à l'Actionnaire Offrant leur choix irrévocable d'acquérir toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes dans les quinze (15) Jours Ouvrables spécifiés dans la

clause (c) du présent Article 6.A., l'Actionnaire Offrant peut Transférer sous réserve des Articles 6.B., 6.C., 6.D., et 6.E., toutes (et pas moins que toutes) les Actions Offertes à un tiers au plus tard dans les six (6) mois suivant la date de la remise de l'Avis d'Offre ou tout autre plus longue période si le Transfert est fait suivant les Articles 6.B. ou 6.C. Si un tel Transfert est réalisé, l'Actionnaire Offrant fournira aux Destinataires de l'Offre une preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix non inférieur au prix contenu dans l'Avis d'Offre (et dans le cas où un tel prix a été payé, en tout ou partie, pour une contrepartie autre qu'en espèces, preuve que la valeur d'une telle contrepartie autre qu'en espèces, à la date de la remise de l'Avis d'Offre est égal à la Juste Valeur de Marché des Actions Offertes) et substantiellement selon les mêmes termes et conditions qui y sont détaillés.

Dans le cadre de cet Article 6.A. (d) "Juste Valeur de Marché" signifie, à la date de sa détermination, sur une base par Action, (i) dans le cas où les Actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture journaliers par Action sur ce marché boursier, tel que rapportée par le journal italien "Il Sole 24 ore", pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant la date à laquelle un Avis d'Offre est délivré par l'Actionnaire Offrant en conformité avec l'Article 6.A. des présents Statuts; et (ii) dans le cas où toutes les Actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par Action, qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une due diligence pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant sa nomination par l'Actionnaire Offrant, étant entendu que dans tous les cas, les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommée seront finales, concluantes et auront force obligatoire entre parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par l'Actionnaire Offrant et les Destinataires de l'Offre sur base de leur participation dans International Motor Holdings B.V.

#### 6.B. Droit de Sortie Conjointe

(a) Sans préjudice de l'Article 6.B., dans le cas où WORLD MOTOR HOLDINGS, S.à r.l. et WORLD MOTOR HOLDINGS II S.à r.l. (ci-après les "Actionnaires de classe A") souhaitent Transférer leur Actions à un tiers, les Actionnaires de classe A devront donner aux actionnaires commanditaires des SCAs (ci-après les "Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe") un avis écrit décrivant leur intention de Transférer de telles Actions de la Société, le prix de cession proposé (qui devra inclure une indication du Prix par action de Ducati qui pourra être payable en espèces ou par une contrepartie autre qu'en espèces) et tous autres termes et conditions de ce Transfert (l'"Avis de Droit de Sortie Conjointe") et, pendant quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de réception des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe de cet Avis de Droit de Sortie Conjointe, sous réserve que de telles sociétés n'aient pas exercé dans les délais leur droit de première offre en vertu de l'Article 6.A., lesdites Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe auront le droit de remettre un avis de réponse (l'"Avis de Réponse") aux Actionnaires de classe A décrivant leur choix irrévocable et inconditionnel de requérir que les Actionnaires de classe A inclus dans la proposition de Transfert envisagée par l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (i) un nombre total d'actions détenues par chaque Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe respectivement dans WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A., égal à leur Participation au Pro Rata respective, si les Actions proposées à la cession par les Actionnaires de classe A n'excèdent pas cinquante pour cent (50%) des Actions en circulation de la Société et (ii) toutes les actions détenues par chacune des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe respectivement dans WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A. si les Actions proposées à la cession par les Actionnaires de classe A excèdent cinquante pour cent (50%) des Actions en circulation dans la Société.

Dans le cadre du présent Article 6.B. (a), le terme "Participation au Pro Rata" signifie le produit du (x) nombre d'actions des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et (y) une fraction avec comme numérateur le nombre d'Actions dans la Société proposé à la vente avec comme dénominateur le nombre d'Actions émises et en circulation dans la Société.

(b) Suite à la réception de l'Avis de Réponse, les Actionnaires de classe A seront obligés d'inclure dans ce Transfert les actions décrites dans l'Avis de Réponse à un prix d'achat par action non inférieur au Prix du Droit de Sortie Conjointe et substantiellement selon les mêmes termes et conditions définis dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(c) Dans le cas où il n'y aurait pas eu de choix dans les délais par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe d'inclure leurs Actions dans le Transfert proposé par les Actionnaires de classe A, alors les Actionnaires de classe A peuvent, dans les six (6) mois suivant la date de remise de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et sans obligation supplémentaire pour les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, Transférer ses Actions à un prix d'achat par Action non inférieur au Prix du Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions décrits dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe. Si ce Transfert s'est réalisé, sur demande écrite des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, les Actionnaires de classe A fourniront aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et au Conseil d'Administration de la Société preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix d'achat par Action non inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement selon les mêmes termes et conditions détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

Dans le cadre du présent Article 6.B., le terme "Prix du Droit de Sortie Conjointe" signifie (A) le prix par action des actions des SCAs détenues par chaque Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe égal au montant calculé en appliquant les formules suivantes:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

dont:

PPSWM/WR = prix par action des SCAs(\*)

PPSWM = prix offert par Action de la Société(\*)

SOWM = nombre d'Actions de la Société émises et en circulation

NFIWM = Endettement Financier Net de la Société

%DWM = % International Motor Holdings B.V. détenue par la Société

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. détenue par les SCAs

NFIWMWR = Endettement Financier Net des SCAs

SOWMWR = nombre d'actions des SCAs émises et en circulation

Tout ce qui précède comme prévu à l'accord mutuel des Actionnaires de classe A et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou, dans le cas où il y aurait désaccord pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables, sur requête écrite de n'importe lequel d'entre MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche (quelque soit le premier engagé) dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de son engagement, dont les déterminations seront finales, définitives et liant les Actionnaires de classe A et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et non susceptibles d'appel, et dont les coûts et dépenses seront payés par les Actionnaires de classe A et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe basés sur leur Action au Pro Rata respective dans International Motor Holdings B.V.

(d) Dans le cas où les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ont remis dans les délais l'Avis de Réponse, le Transfert par les Actionnaires de classe A des Actions décrites dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et le Transfert par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe de leurs actions telles que décrites dans l'Avis de Réponse aura lieu simultanément et, à la date de clôture et aux jour et lieu qui seront communiqués par les Actionnaires de classe A aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe par écrit, les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe (ou n'importe laquelle d'entre elles) devront (A) Transférer le titre des actions cédées au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges et (B) signer et remettre tous documents et instruments requis pour effectuer le Transfert de titre de ces actions libres de tous Privilèges au futur cessionnaire. Tous les coûts et dépenses encourus par les Actionnaires de classe A et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe seront supportés par eux proportionnellement aux actions cédées (en excluant, pour éviter tout doute, tous frais payés ou à payer aux Actionnaires de classe A, la Société, les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou toute Filiale de ceux-ci). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur payera toutes taxes sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, le cas échéant, en rapport avec un tel Transfert.

#### 6.C. Droit de Cession Forcée

Si une offre ferme de bonne foi d'un tiers non affilié d'acquérir (par fusion, cession d'actifs ou de valeurs mobilières ou autre directement ou indirectement en une ou plusieurs opérations liées), à un prix impliquant un Prix par action de Ducati non inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée, quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus des Actions de la Société entièrement détenus par les Actionnaires de classe A est reçue par les Actionnaires de classe A, alors les Actionnaires de classe A peuvent requérir des actionnaires commanditaires des SCAs (chacune, une "Société Sujette au Droit de Cession Forcée") de Transférer au futur cessionnaire toutes leurs actions respectives détenues par elles dans les SCAs concernées simultanément avec le Transfert des Actions de la Société à céder par les Actionnaires de classe A, par remise d'un avis écrit aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée (qui inclut une indication du Prix par action de Ducati) dans lequel il choisit irrévocablement d'inclure, dans le Transfert proposé au futur cessionnaire, toutes (et pas moins que toutes) les actions des SCAs détenues par les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée, qui devront être obligées de Transférer au futur cessionnaire toutes leurs actions de la S.C.A. concernée détenues par elles, simultanément avec le Transfert des Actions de la Société à céder par les Actionnaires de classe A ou autrement de participer à une telle opération (ou plusieurs opérations liées) à un prix par action égal au Prix du Droit de Cession Forcée (qui implique un Prix par action de Ducati non inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée et pouvant être payé en espèces ou par une contrepartie autre qu'en espèces) selon les mêmes termes et conditions que les Actionnaires de classe A. Chaque Société Sujette au Droit de Cession Forcée convient de voter ses actions en faveur d'une telle Transaction, et, en général, de prendre toute mesure qui est nécessaire ou appropriée dans ce contexte. Si le Transfert envisagé par le présent Article 6.C. est proposé d'être effectué, la date de clôture et le jour et le lieu devront être communiqués par l'Actionnaire Majoritaire aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée par écrit avec un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée devront (A) Transférer le titre des actions cédées libre de tous Privilèges au futur cessionnaire, et (B) signer et remettre tous documents et instruments requis pour effectuer le Transfert de titre de ces actions libres de tous Privilèges au futur cessionnaire. Tous les coûts et dépenses encourus par les Actionnaires de classe A et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en relation avec une telle opération seront supportés par eux proportionnellement au nombre d'actions inclus par chacun d'entre eux dans un ce Transfert (en excluant, pour éviter tout doute, tous frais payés ou à payer aux Actionnaires de classe A, la Société, les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée ou toute Filiale de ceux-ci). Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur payera toutes taxes sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, le cas échéant, en rapport avec un tel Transfert.

Dans le cadre du présent Article 6.C. "Prix Minimum du Droit de Cession Forcée" signifie en ce qui concerne les actions de Ducati, un prix qui (i) non inférieur à quatre-vingts pour cent (80%) de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions sont négociées publiquement sur un marché boursier ou (ii) égal à cent pour cent 100% de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si de telles actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier.

Le terme "Juste Valeur de Marché" utilisé dans la définition de Prix Minimum du Droit de Cession Forcée désigne, à la date de sa détermination, sur une base par action (i) dans le cas où les actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture journaliers par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis de Droit de Cession Forcée est délivré par les Actionnaires de classe A aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en conformité avec l'Article 6.C. des présents Statuts; et (ii) dans le cas où les actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par action des actions de Ducati, qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une due diligence pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant sa nomination par les Actionnaires de classe A, étant entendu que, dans tous les cas, les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommée seront finales, concluantes et auront force obligatoire entre parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par les Actionnaires de classe A et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée sur base de leur participation indirecte dans International Motor Holdings B.V.

Dans le cadre du présent Article 6.C. "Prix du Droit de Cession Forcée" signifie (A) le prix par action des actions des SCAs détenues par la Société Sujette au Droit de Cession Forcée et calculé d'après les formules suivantes:

$$\text{PPSWM/WR} = \{[(\text{PPSWM} \times \text{SOWM} + \text{NFIWM}) / \% \text{DWM}] \times \% \text{DWMWR} - \text{NFIWMWR}\} / \text{SOWMWR}$$

dont:

PPSWM/WR = prix par Action des SCAs (\*)

PPSWM = prix offert par Action de la Société (\*)

SOWM = nombre d'Actions de la Société émises et en circulation

NFIWM = Endettement Financier Net de la Société

%DWM = % International Motor Holdings B.V. détenue par la Société

%DWMWR = % International Motor Holdings B.V. détenue par les SCAs

NFIWMWR = Endettement Financier Net des SCAs

SOWMWR = nombre d'actions des SCAs émises et en circulation

Tout ce qui précède, comme prévu à l'accord mutuel des Actionnaires de classe A et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou, dans le cas où il y aurait désaccord pendant plus de cinq (5) Jours Ouvrables, sur requête écrite de n'importe lequel d'entre MEDIOBANCA BANCA DI CREDITO FINANZIARIO S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche (quelque soit le premier engagé) dans les dix (10) Jours Ouvrables à compter de la date de son engagement, dont les déterminations seront finales, définitives et liant l'Actionnaire Majoritaire et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et non susceptibles d'appel, et dont les coûts et dépenses seront payés par l'Actionnaire Majoritaire et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe basés sur leur Action au Pro Rata respective dans International Motor Holdings B.V.

Le terme "Prix par action de Ducati", utilisé dans la définition du Prix du Droit Cession Forcée, signifie le prix par action de Ducati offert par un futur acquéreur des actions dans Ducati ou le prix d'action de Ducati compris dans le prix payable à un futur acquéreur de tout des Actions dans les SCAs concernées, la Société, International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. et Performance Motorcycles S.p.A. qui, sauf indication contraire par un tel futur acquéreur, est égal au montant calculé d'après les formules suivantes:

A. Dans le cas de vente de tout Action dans la Société:

$$\text{PCS} = (\text{PPSLH} \times \text{SOLH} + \text{NFIH} + \text{CNFID} \times \% \text{D}) / (\text{NSDHB} \times \% \text{D})$$

dont

PCS = Prix d'Action dans la Société

PPSLH = Prix offert par Action de la Société et/ou des SCAs

SOLH = nombre d'Actions de la Société et/ou des SCAs émises et en circulation

NFIH = Endettement Financier Net de la Société et/ou des SCAs

CNFID = Endettement Financier Net Consolidé de International Motor Holdings B.V.

%D = % du capital social de International Motor Holdings B.V. détenue par la Société et/ou par les SCAs

NSDHB = nombre d'Actions de Ducati émises et en circulation détenues par Performance Motorcycles S.p.A.

B. Dans le cas de vente de tout action dans International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A.

$PCS = (PPSSH \times SOSH + CNFISH) / NSDHB$

dont

PCS = Prix par action de Ducati

PPSSH = Prix offert par Action de International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A.

SOSH = nombre d'Actions émises et en circulation de International Motor Holdings B.V., International Motorcycles S.p.A. ou Performance Motorcycles S.p.A.

CSDHB = nombre d'Actions de Ducati émises et en circulation détenues par Performance Motorcycles S.p.A.

6.D. Acte d'adhésion

Sur tout Transfert d'Actions, le cessionnaire conclura un acte d'adhésion convenant d'être partie à tout pacte d'actionnaires conclu le cas échéant par les Actionnaires (ci-après le "Pacte d'Actionnaires") et d'être lié par les termes et conditions d'un tel Pacte d'Actionnaires comme s'il y était partie. Etant entendu que cette exigence ne s'appliquera pas au cas où, après avoir donné effet à un Transfert selon les Articles 6.B. et 6.C., BS INVESTIMENTI, S.g.r. S.p.A. et Hopsitals of Ontario Pension Plan cesseraient d'être Actionnaires de la Société.

6.E. Transfert à un Affilié Qualifié

Les dispositions des Articles 6.A., 6.B., 6.C. et 6.D. ci-dessus - excepté comme spécifié ci-dessous - ne s'appliqueront pas en cas de Transfert de toute ou partie des actions détenues par un Actionnaire à une Filiale Qualifiée d'un tel Actionnaire. Le Conseil d'Administration de la Société vérifiera l'existence d'une telle relation entre l'Actionnaire ayant l'intention de transférer les Actions et le cessionnaire proposé.

6.F. Transfert de l'endettement autorisé

Tout Actionnaire Transférant ses Actions de la Société selon le présent Article 6 Transférera également, comme une condition au Transfert des Actions, un pourcentage égal au montant du principal impayé de tout Endettement Autorisé ensemble avec les intérêts échus et impayés et tous droits et obligations qui y sont liés jusqu'à la date d'un tel Transfert.

**Art. 7. Restrictions supplémentaires sur les actions de la société.** Les Actionnaires n'autoriseront pas que les Actions soient sujettes à des Privilèges, excepté dans le cas d'un gage des Actions à une banque ou un institut financier reconnu internationalement consenti par tout Actionnaire (A) avec le consentement écrit des tous les autres Actionnaires de la Société, à condition que ledit Actionnaire conserve les droits de vote sur les Actions concernées et que le créancier gagiste consente par écrit à ce que toute cession de ces Actions en vertu dudit gage demeure, en cas de réalisation en vertu du contrat de gage, soumise aux dispositions de l'Article 6 ou (B) en rapport avec toute offre publique d'achat, ou, excepté s'il en est convenu autrement par écrit entre les Actionnaires de la Société.

**Art. 8. Restrictions quant à la cession des actions détenues dans International Motor Holdings B.V..**

8.A. Droit de Première Offre

(a) Dans le cas où la Société a l'intention de Transférer ses Actions dans International Motor Holdings B.V. à un tiers, celle-ci devra envoyer un avis écrit (l'"Avis d'Offre de la Société") à WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A. (les "Destinataires de l'Offre") détaillant le souhait de la Société de Transférer les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par elle en vertu du présent Article 8.A., spécifiant relativement au Transfert proposé, le nombre d'actions, le prix d'achat par action et toute autre condition matérielle relative au paiement y compris, sans limitation, la contrepartie payable (laquelle contrepartie peut être en espèces ou autrement et le calcul du prix par Action de la Société et la Participation Pro Rata de chacun des Destinataires de l'Offre).

(b) Chacun des Destinataires de l'Offre aura le droit d'acheter un nombre d'actions dans International Motor Holdings B.V. sujet à l'Avis d'Offre de la Société égal à sa Participation au Pro Rata, selon les termes et conditions stipulés dans l'Avis d'Offre de la Société. Les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) devra notifier la Société de leur choix irrévocable d'acquérir toutes (et pas moins que toutes) les actions soumises à l'Avis d'Offre de la Société dans les quinze (15) Jours Ouvrables à partir de la date de réception de l'Avis d'Offre de la Société, spécifiant, dans tous les cas, le cas échéant, leur engagement irrévocable d'acquérir également les actions offertes à l'autre Destinataire de l'Offre dans le cas où ce Destinataire de l'Offre refuse d'acheter les actions offertes en vertu de l'Avis d'Offre de la Société.

Dans le cadre du présent Article 8.A. (b), le terme "Participation au Pro Rata" signifie le produit de (x) la somme totale des Actions dans International Motor Holdings B.V. sujettes à l'Avis d'Offre de la Société et (y) une fraction avec comme numérateur le nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. détenu par le Destinataire de l'Offre (directement ou indirectement par l'intermédiaire des Actionnaire Affilié de Classe A ou l'Actionnaire Offrant) et comme dénominateur le nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V.

(c) Dans le cas où il y a eu un choix dans les délais des Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux) d'acquérir toutes (et non pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société, le Transfert de telles actions devra alors clore au moment et au lieu choisi par la Société ou à tout autre moment ou lieu convenu par écrit entre les parties, mais dans tous les cas dans les quinze (15) Jours Ouvrables de la date de réception de l'avis de choix susmentionné des Destinataires de l'Offre (ou de n'importe lequel d'entre eux) ou le deuxième Jour Ouvrable de la date de réception des propositions de n'importe quel gouvernement. Lors de cette clôture, (i) les Destinataires de l'Offre (ou n'importe lequel d'entre eux), selon le cas, devront remettre à la Société la contrepartie devant être échangée pour les

actions offertes, (A) en cas de contrepartie en espèces en fonds immédiatement disponibles sur le compte bancaire désigné par la Société et (B) en cas de contrepartie autre qu'en espèces, sur instruction de la Société, dans tous les cas, au moins cinq (5) Jours Ouvrables avant ladite date et (ii) la Société devra Transférer le titre des actions étant cédées, libres de tout Privilège, et délivrer tous autres documents requis afin de réaliser le Transfert de telles actions en conformité avec les mêmes termes et conditions détaillés dans l'Avis d'Offre de la Société. L'acheteur devra payer toute taxe sur les transferts ou autres charges gouvernementales similaires en rapport avec ce Transfert et devra autrement payer ses propres coûts et dépenses relatifs à ce Transfert.

(d) Dans le cas où les Destinataires de l'Offre manquent de notifier à la Société leur choix irrévocable d'acheter toutes (et pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société dans la période de quinze (15) Jours Ouvrables spécifiée au point (b0 du présent Articles 8.A., la Société sera libre, sujettes aux Articles 8.B. et 8.C., de Transférer toutes (et pas moins que toutes) les actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société à tout tiers dans les, et pas plus tard que, six (6) mois suivant la date de remise de l'Avis d'Offre de la Société ou tout autre période plus longue si la cession est effectuée suivant les Articles 8.B. ou 8.C. Si un tel Transfert est réalisé, sur demande écrite des Destinataires de l'Offre, la Société devra fournir aux Destinataires de l'Offre la preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix qui n'est pas inférieur au prix contenu dans l'Avis d'Offre de la Société (et, dans le cas où un tel prix a été payé, en tout ou en partie, pour une contrepartie autre qu'en espèces, preuve que la valeur de cette contrepartie autre qu'en espèces est, à la date de remise de l'Avis d'Offre de la Société, égale à la Juste Valeur de Marché des actions sujettes à l'Avis d'Offre de la Société) et substantiellement aux mêmes termes et conditions telles que détaillés dans ledit Avis.

Dans le cadre du présent Article 8.A. (c) "Juste Valeur de Marché" signifie, à la date de sa détermination, sur une base par action, (i) dans le cas où les Actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture journaliers par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis d'Offre de la Société est délivré par la Société en conformité avec l'Article 8.A. des présents Statuts et (ii) dans le cas où les Actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par action des actions de Ducati, qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une recherche standard pour ce type de transactions et que chaque partie agit sans pression indue ou contrainte afin de réaliser ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant sa nomination par la Société, étant entendu que dans tous les cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire entre parties et ne seront pas susceptibles d'appel, et les frais et dépenses y relatifs qui seront payés par la Société et les Destinataires de l'Offre sur base de leur participations respectives dans Ducati.

8.B. Droits de sortie conjointe en faveur de WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A.

(a) Sans préjudice du présente Article 8.A., dans le cas où à tout moment après la fin de la Période d'Inaccessibilité la Société désire Transférer les actions de International Motor Holdings B.V. qu'elle détient à un tiers, la Société devra octroyer à WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A. (les "Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe") un avis écrit décrivant son intention de Transférer de telles actions de International Motor Holdings B.V. et les termes et conditions principaux d'une telle cession (y compris le prix, lequel peut être payé en espèces ou pour une contrepartie autre qu'en espèces) ("Avis de Droit de Sortie Conjointe") et, durant quinze (15) Jours Ouvrables suivant la date de réception d'un tel Avis de Droit de Sortie Conjointe par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, à condition que ces sociétés n'aient pas exercé leur droit de première offre en vertu de l'Article 8.B., chacune des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe pourra délivrer un avis de réponse ("Avis de Réponse") à la Société détaillant son choix irrévocable de demander à la Société d'inclure dans la proposition de Transfert envisagée par l'Avis de Droit de Sortie Conjointe (i) un nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par chaque Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe égal à sa Participation au Pro Rata d'actions de International Motor Holdings B.V. offertes en Transfert par la Société, si ce pourcentage n'excède pas cinquante pour cent (50%) des actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la société et (ii) toutes les actions de DUCATI détenues par chaque Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe, si le pourcentage des actions dans International Motor Holdings B.V. offertes en Transfert par la Société dépasse le pourcentage de cinquante pour cent (50%) des actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société, dans tous les cas, à un prix d'achat par action qui ne peut être inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

Dans le cadre du présent Article 8.B.(a), le terme "Participation au Pro Rata" désigne un nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. égal à la somme (x) du nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe concernée et (y) une fraction, avec comme numérateur le nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. proposées à la cession par la Société et comme dénominateur le nombre total d'actions de International Motor Holdings B.V. détenues à ce moment par la Société.

(b) Après réception de l'Avis de Réponse, la Société sera obligée d'inclure dans ce Transfert les actions contenues dans l'Avis de Réponse à un prix d'achat par action non inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Réponse (ou à un prix supérieur) et substantiellement aux mêmes termes et conditions tels que détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(c) Dans le cas où il n'y a pas eu de choix dans les délais par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe (ou n'importe laquelle d'entre elles) d'inclure leurs actions dans le Transfert proposé par la Société, alors la Société

pourra, dans les six (6) mois suivant la date de remise de l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et sans aucune autre obligation envers les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, transférer ses actions à un prix d'achat par action non inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions telles qu'indiqués dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe. Si un tel Transfert est réalisé, sur demande écrite des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, la Société devra fournir aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe la preuve écrite que le Transfert au tiers a été réalisé à un prix non être inférieur au prix contenu dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et substantiellement aux mêmes termes et conditions tels que détaillés dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe.

(d) Dans le cas où il y a eu un choix dans les délais fait par toute Société Bénéficiaire du Droit de Sortie Conjointe d'inclure ses actions de International Motor Holdings B.V. dans un Transfert proposé, le Transfert par la Société des actions contenues dans l'Avis de Droit de Sortie Conjointe et le Transfert par les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe de leurs actions telles que détaillées dans l'Avis de Réponse auront lieu simultanément et, à la date de clôture et au lieu lesquels devront être communiqués par la Société par écrit aux Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe, la Société et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe (ou n'importe lequel d'entre eux) devront (A) Transférer le titre au futur cessionnaire des actions cédées, libres de tout Privilège, (B) exécuter et délivrer tous documents et instruments raisonnablement requis afin d'effectuer le Transfert de titre de telles actions au futur cessionnaire, libres de tout Privilège. Tous les coûts et dépenses encourus par la Société et les Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe en rapport avec une telle transaction (en excluant, pour éviter tout doute, tous frais payés ou à payer à la Société ou n'importe laquelle des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe ou toute Filiale) devront être supportés par elles sur une base en proportion du nombre d'actions de International Motor Holdings B.V. (considérées sur une base entièrement diluée) incluse par chacune des Sociétés Bénéficiaires du Droit de Sortie Conjointe et la Société dans un tel Transfert. Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur payera toutes taxes sur les transferts ou charges gouvernementales similaires, le cas échéant, en rapport avec ce Transfert.

#### 8.C. Droit de cession forcée en faveur de la Société

Si une offre de bonne foi d'un tiers d'acheter (par fusion, cession d'actifs, d'actions ou autrement, directement ou indirectement en une ou plusieurs séries de transactions liées), à un prix non inférieur au prix par action offert à la Société et, dans tous les cas, à un prix non inférieur au Prix Minimum du Droit de Cession Forcée (lequel peut être payable en espèces ou en une contrepartie autre qu'en espèces), quatre-vingt-dix pour cent (90%) ou plus des actions de International Motor Holdings B.V. détenues par la Société sont reçues par ce tiers, la Société pourra alors demander à WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A. (les "Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée") de Transférer au futur cessionnaire toutes les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée simultanément avec le transfert des actions dans International Motor Holdings B.V. devant être cédées par la Société par la délivrance d'un avis écrit (l'"Avis de Cession Forcée") aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée, dans lequel cette dernière choisit d'inclure dans ladite proposition de Transfert au futur cessionnaire toutes (et pas moins que toutes) les actions dans International Motor Holdings B.V. de telles Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée, lesquelles seront obligées de Transférer au futur cessionnaire toutes les actions de International Motor Holdings B.V. détenues par elles, simultanément avec le Transfert des actions dans International Motor Holdings B.V. devant être cédées par la Société ou autrement participer dans une transaction (ou une série de transactions liées) à un prix par action de International Motor Holdings B.V. non inférieur au prix indiqué dans l'Avis de Cession Forcée et selon les mêmes termes et conditions que la Société. Chaque Société Sujette au Droit de Cession Forcée convient de voter ses actions en faveur d'une telle Transaction, et, en général, de prendre toute mesure qui est nécessaire ou appropriée dans ce contexte. Si le Transfert envisagé par le présent Article 8.C. est proposé d'être réalisé, la date de clôture et le lieu devront être communiqués par écrit par la Société aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée avec un préavis de quinze (15) Jours Ouvrables, lors de cette clôture, la Société et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée devront (A) Transférer le titre des actions devant être vendues au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges, et (B) exécuter et délivrer tous documents et instruments raisonnablement requis pour effectuer le Transfert du titre de ces actions au futur cessionnaire, libres de tous Privilèges. Tous les coûts et dépenses encourus par les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en relation avec une telle transaction (en excluant, pour éviter tout doute, tous frais payés ou à payer à la Société ou aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée ou toute Filiale) devront être supportées par elles sur une base proportionnelle au nombre des actions de International Motor Holdings B.V. (considérées sur une base entièrement diluée) incluse par chacune des Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée dans ce Transfert. Sauf autrement convenu avec l'acquéreur, l'acquéreur devra payer toutes taxes sur les transferts ou autres charges gouvernementales similaires en relation avec ce Transfert.

Dans le cadre du présent Article 8.C., le "Prix Minimum du Droit de Cession Forcée" désignera relativement aux actions de Ducati un prix qui (i) n'est pas inférieur à 80% de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si ces actions sont publiquement négociées sur un marché boursier, ou (ii) égal à 100% de la Juste Valeur de Marché de telles actions, si ces actions ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier.

Dans le cadre du présent Article 8.C., "Juste Valeur de Marché" désignera, à la date de sa détermination, sur une base par action (i) en ce qui concerne les actions qui sont publiquement négociées sur un marché boursier, la moyenne des prix de clôture journaliers par action sur un tel marché boursier, tel que rapporté par le journal italien "Il Sole 24 ore" pour les cent quatre-vingts (180) jours consécutifs de négociation précédant immédiatement la date à laquelle un Avis de

Droit de Cession Forcée est délivré par la Société aux Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée en conformité avec l'Article 8.C. des présents Statuts et (ii) en ce qui concerne les actions qui ne sont pas publiquement négociées sur un marché boursier, le montant total par action des actions de Ducati qu'un acheteur consentant serait prêt à payer à un vendeur consentant dans une transaction conclue à des conditions commerciales normales, en présumant que l'acheteur a effectué une recherche standard pour ce type de transaction et que chaque partie agit sans pression induite ou contrainte afin de compléter ladite transaction, tel que déterminé par Mediobanca Banca di Credito Finanziario S.p.A., Merrill Lynch, PricewaterhouseCoopers ou Deloitte and Touche, dans les dix (10) Jours Ouvrables suivant sa nomination par la Société, étant entendu que dans tous les cas les déterminations de la banque d'investissement ou de la société d'audit ainsi nommé seront finales, concluantes et auront force obligatoire entre parties et ne seront pas susceptibles d'appel et les frais et dépenses y relatifs seront payés par la Société et les Sociétés Sujettes au Droit de Cession Forcée sur base de leur participation respectives dans International Motor Holdings B.V.

#### 8.D. Privilèges autorisés

La Société ne permettra pas que les actions de International Motor Holdings B.V. soient sujettes à des Privilèges excepté dans le cas d'un gage des actions dans International Motor Holdings B.V. à une banque ou un institut financier reconnu internationalement consenti par la Société (A) avec le consentement écrit de la Société, WORLD MOTORS WHITE S.C.A. et WORLD MOTORS RED S.C.A., à condition que la Société conserve le droit de vote sur les actions et que le créancier gagiste consente par écrit que toute vente de ces actions en vertu du gage en cas de réalisation reste soumis aux dispositions de cet Article 8 ou (B) en rapport avec chaque offre publique d'achat sur les titres avec obligations de vote de Ducati effectuée par la Société et/ou par ces Affiliés.

### Titre III.- Administration

#### Art. 9. Conseil d'administration.

9.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de cinq (5) membres, Actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires parmi les candidats nommés conformément au présent Article 9.

9.2. Chaque Administrateur aura un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires se tenant lors de la troisième année de sa nomination, et jusqu'à ce que son successeur ait été valablement désigné, ou, si cela se produit plus tôt, il aura mandat jusqu'à la date de sa démission ou de sa révocation, étant spécifié que, dans le cas où un Administrateur démissionne ou est révoqué avant le terme prévu de son mandat, la durée du mandat initial de l'Administrateur remplaçant sera égale au reste de la durée du mandat de l'Administrateur démissionnaire ou révoqué.

9.3. (i) L'Actionnaire Majoritaire aura le droit et l'obligation exclusif de proposer des candidats pour trois (3) des positions au sein du Conseil d'Administration (les "Administrateurs A"), BS INVESTIMENTI S.g.r. S.p.A. aura le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour une (1) des positions au sein du Conseil d'Administration (l'"Administrateur B") et HOSPITALS OF ONTARIO PENSION PLAN aura le droit et l'obligation exclusifs de proposer des candidats pour une (1) des positions au sein du Conseil d'Administration (l'"Administrateur C"), lors de chaque assemblée des Actionnaires convoquée afin d'élire une personne à une telle position.

(ii) En relation avec chaque élection d'un Administrateur à chacun de ces postes, chaque Actionnaire va proposer au moins deux personnes aux fins d'élection à un tel poste.

9.4. Tout Administrateur peut démissionner moyennant notification écrite à tous les Actionnaires. Un Administrateur peut être révoqué par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires.

9.5. Toutes les fois qu'un poste au sein du Conseil d'Administration sera devenu vacant pour cause de décès, de démission ou de révocation d'un Administrateur, ce poste sera pourvu par un candidat proposé par l'Actionnaire qui avait désigné cet Administrateur et qui sera coopté par le Conseil d'Administration et la personne ainsi nommée restera en fonctions jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des Actionnaires et jusqu'à ce que son successeur soit valablement désigné.

**Art. 10. Réunions du conseil d'administration.** Le Conseil d'Administration peut choisir parmi ses membres un président.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois qu'un Administrateur le requiert.

Tout Administrateur peut agir à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par cable ou par télégramme, par télécopie ou par autre transmission électronique un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le quorum au sein du Conseil d'Administration est constitué pour toute réunion si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

Tout membre du Conseil d'Administration qui participe à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'un moyen de communication (y inclus le téléphone ou la vidéo-conférence), permettant ainsi à tous les membres du Conseil d'Administration présents à une telle réunion (en personne ou par procuration ou par voie de tels moyens de communication) d'écouter et d'être écoutés par les autres membres à tout moment, sera considéré comme présent à une telle réunion, sera considéré pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur des sujets discutés à une telle réunion.

Les membres du Conseil d'Administration qui participent à une réunion du Conseil d'Administration par voie d'un tel moyen de communication devront ratifier leurs votes en signant une copie du procès-verbal de l'assemblée.

Les décisions seront adoptées à la majorité des votes des membres présents en personne ou en vertu d'une procuration sous réserve qu'au moins deux (2) des Administrateurs A voteront en faveur de telles décisions.

Toute décision de la société, dans sa capacité de gérant des SCAs, relatif à la gestion des SCAs (autre que toute décision relative aux affaires ordinaires de celles-ci) devra être prise par décision du Conseil d'Administration avec un vote favorable de la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à une telle assemblée, sous réserve qu'au moins deux (2) des Administrateurs A aient voté en faveur de cette décision.

Les décisions circulaires signées par tous les membres du Conseil d'Administration seront valables et effectives comme si elles avaient été passées à une assemblée dûment convoquée et tenue. De telles signatures pourront apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une décision identique.

**Art. 11. Pouvoirs.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Actionnaires tombent dans la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est autorisé, à verser des dividendes intérimaires, selon les conditions prévues par la loi.

**Art. 12. Signature.** La Société est engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs, à condition que l'un d'entre eux soit un Administrateur A, à moins que des décisions spéciales aient été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou en cas de procurations données par le Conseil d'Administration conformément à l'Article 13 ci-après.

**Art. 13. Délégation.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs Administrateurs A, qui prendront la dénomination d'Administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion d'une branche spéciale à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Toute décision de la Société, dans sa capacité de gérant des SCAs, concernant la gestion des SCAs (autre que toute décision relative aux affaires ordinaires qui peut être délégué à tout Administrateur A) sera de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et ne pourra pas être déléguée.

**Art. 14. Contentieux.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant sont suivies au nom de la Société par le Conseil d'Administration, poursuites et diligences de son Président ou d'un Administrateur délégué à cette fin.

#### **Titre VI.- Surveillance**

**Art. 15. Surveillance.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre VII.- Assemblée générale**

**Art. 16. Heure et lieu des assemblées.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 30 juin à 14.00 heures au siège social, ou à tout endroit de la commune du siège social, spécifié dans la convocation. Si ce jour n'est pas un jour Ouvrable au Luxembourg, l'assemblée générale aura lieu le premier jour Ouvrable suivant au Luxembourg.

**Art. 17. Décisions.** Sous réserve de ce qui est prévu par la loi ou par les présents Statuts, les décisions d'une assemblée générale des Actionnaires régulièrement convoquée sont valablement prises par une simple majorité des votes des Actionnaires présents ou représentés.

Toute décision de l'assemblée générale des Actionnaires prise en relation avec toute modification des Articles 6, 7, 8, 9.3, 9.5 et 17 des présents Statuts (y compris tout changement de tous autres Articles des Statuts ou l'ajout de tous autres Articles des Statuts qui affecterait lesdits Articles) devra être approuvée par le vote unanime des Actionnaires, représentant, soit en personne ou par procuration, cent pour cent (100%) du capital social de la Société.

#### **Titre VIII.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 18. Année sociale.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

**Art. 19. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la Société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde bénéficiaire est distribué comme suit:

- un dividende préférentiel récupérable de cinq pour cent (5%) de la valeur nominale des Actions B sera payé aux détenteurs d'Actions B;
- le surplus, s'il y en a, devra être distribué aux détenteurs d'Actions A proportionnellement au nombre d'Actions A détenues par chacun d'eux.

## Titre IX.- Dissolution, Liquidation

**Art. 20. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Les produits nets de la liquidation devront être distribués par le ou les liquidateurs dans l'ordre suivant:

- paiement aux détenteurs d'Actions B de tout dividende préférentiel impayé;
- remboursement total aux détenteurs d'Actions B de l'apport fait par eux sur les Actions B;
- remboursement total aux détenteurs d'Actions A de l'apport fait par eux sur les Actions A;
- le surplus final sera distribué aux détenteurs d'Actions A proportionnellement au nombre d'Actions A détenues par eux.

## Titre X.- Dispositions générales

**Art. 21. Loi applicable.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la Loi.

**Art. 22. Définitions.** Les mots et expressions qui figurent en majuscules auront les significations exposées ci-dessous:

**Action** ou **Actions** signifie, sauf si indiqué autrement de façon explicite ou implicite, les Actions A et les Actions B.

**Actionnaire** ou **Actionnaires** signifie, sauf si indiqué autrement de façon explicite ou implicite, les détenteurs des Actions A et des Actions B.

**Actions A** a la signification donnée à l'Article 5 des présents Statuts.

**Actions B** a la signification donnée à l'Article 5 des présents Statuts.

**Affilié** signifie, par rapport à chaque Actionnaire, une personne physique, une personne morale, un partenariat, un cabinet, une association, une organisation non constituée, ou entité directement ou indirectement contrôlant, contrôlé par ou sous Contrôle commun de cet Actionnaire.

**Affilié Qualifié** signifie un Affilié d'une des Actionnaires (a) qui s'est engagé par écrit (i) d'être liée, par rapport à toutes Actions et d'autres participations détenues par celle-ci dans la Société (également par rapport à l'Endettement Autorisé), par le Pacte d'Actionnaires, en exécutant un acte d'adhésion y relatif afin de devenir une partie à cet accord et ii) de Transférer, avant de cesser d'être un Affilié de cet Actionnaire, toutes Actions ou autres participations détenues dans la Société et tous ses droits et obligations sous le Pacte d'Actionnaires à cet Actionnaire; et (b) envers lequel cet Actionnaire s'est engagé par écrit de répondre comme débiteur primaire à toutes obligations de cet Affilié Qualifié sous le Pacte d'Actionnaires, les présents Statuts ou la loi.

**Contrôle** (ainsi que les corrélatifs Contrôlé par et sous Contrôle commun avec) signifie (i) le registre ou le bénéfice économique, direct ou indirect (à travers un ou plusieurs intermédiaires), de titres de capital qui donnent le pouvoir d'exercer au total plus de cinquante pour cent (50%) des droit de vote dans une entité, ou (ii) la possession du pouvoir, directement ou indirectement, (A) de nommer la majorité des membres du conseil d'administration (ou corps de gérance équivalent) de cette entité, ou (B) de gérer ou de causer la gérance et la politique de ou par rapport à une telle entité, par la détention des titres, accord ou autres.

**Ducati** signifie DUCATI MOTOR HOLDING S.p.A., une société constituée et régie par le droit italien, ayant son siège social au Via Cavalieri 3, Bologne (Italie).

**Endettement Autorisé** signifie emprunts d'actionnaires, certificats de parts préférentiels ou des titres débiteurs (convertible ou non, de chaque type ou classe) en tous cas financés ou acquis par l'Actionnaire concerné ou l'Affilié Qualifié de celle-ci.

**Endettement Financier Net Consolidé** signifie, par rapport à la Société et/ou les SCAs, à tout temps applicable, l'Endettement Financier Net consolidé de la Société concernée et/ou des SCAs (y compris l'Endettement Financier Net des Affiliés sous Contrôle direct ou indirect de la Société, à l'exception d'International Motor Holdings B.V. et des Affiliés sous Contrôle direct ou indirect de celui-ci).

**Endettement Financier Net** signifie, par rapport à chacune des SCAs et à la Société, à tout moment applicable, la différence algébrique entre (x) toutes obligations d'une telle entité (A) relatives aux montants empruntés des banques, instituts de crédit ou tiers pour lesquels des charges d'intérêts doivent être payées, (B) constatées par une promesse écrite de paiement, obligation, titre ou instrument similaire (y compris des certificats de parts privilégiées ou des titres similaires, de n'importe quel type ou classe, convertibles ou non, ensemble avec le montant principal impayé et les intérêts accrus) et (y) toutes espèces et équivalents d'espèces de cette entité, sous entendu que ce qui précède exclut les emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou des titres débiteurs similaires, convertibles ou non, de chaque type ou classe, dans chaque cas financés ou acquis par tout Actionnaire ou un Affilié de celui-ci ou un Affilié de la Société et/ou des SCAs.

**International Motor Holdings B.V.** signifie la société néerlandaise détenue par la Société, World Motors Red S.C.A. et World Motors White S.C.A.

**International Motorcycles S.p.A.** signifie la filiale entièrement détenue par International Motor Holdings B.V.

**Jour Ouvrable** signifie tout autre jour qu'un samedi, dimanche ou un jour où les institutions bancaires à Milan (Italie), Toronto (Ontario, Canada) ou Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) sont autorisées ou obligées de fermer en vertu de la loi, décret ou tout autre réglementation applicable aux institutions bancaires.

**Loi** signifie la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

**Pacte d'Actionnaires** a la signification donnée à l'Article 6.D. des présents Statuts.

**Performance Motorcycles S.p.A.** signifie la filiale entièrement détenue par International Motorcycles S.p.A.

**Privilège** signifie toute hypothèque, gage, servitude, usufruit, débit, cession, arrangement de dépôt, charge, intérêt d'obligation, privilège, charge fiduciaire et toute obligation ou engagement similaire ou droit d'un tiers ou défaut de titre ou restriction de tout type ou nature.

**SCAs** signifie globalement World Motors Red SCA et World Motors White SCA, les Affiliés directes de la Société, constituées sous forme de sociétés en commandite par actions).

**Société** a la signification donnée à l'Article 1<sup>er</sup> des présents Statuts.

**Statuts** signifie les statuts de la Société, tels que modifiés de temps à autre.

**Transfert** signifie de vendre, de contribuer ou autrement transférer, toute ou partie, directement ou indirectement, sous toute condition et dans n'importe quelle forme (y compris par vente, émission, fusion, consolidation, scission, de fusion, contribution ou autre), en échange de, ou sans, une consolidation, monétaire ou non monétaire, de gager, de créer des privilèges ou d'encombrer dans toute façon, ou de faire une donation."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

#### *Estimation des frais*

Le montant cumulé des frais, avances, honoraires ou dépenses, sous quelque forme que ce soit, qui sera payé par la Société ou qui lui sera refacturé à raison de cet acte, est estimé approximativement à quatre mille (4.000,-) euros.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est dressé en anglais, suivi d'une version en langue française. Sur requête desdites parties comparantes et en cas de discordances entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaut.

Sur foi de quoi, le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête de présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, qui sont tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Thill, C. Feyereisen, V. Boussard, et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juillet 2008, LAC/2008/29551. — Reçu douze euros (12.- €).

*Le receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2008.

Martine SCHAEFFER.

(\*) Price per Share shall include any unpaid amount of any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any shareholder of the Company or of the SCAs or an Affiliate thereof.

(\*) Price per Share shall include any unpaid amount of any shareholders' loans, preferred equity certificates or similar debt securities whether convertible or not, of any type or class whatsoever, in each case funded or purchased by any shareholder of the Company or of the SCAs or an Affiliate thereof

(\*) Le Prix par Action comprendra tout montant non payé de tous emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou titres de créances similaires, convertibles ou non, de tout type ou classe, dans tous les cas financés ou acquis par un actionnaire de la Société ou des SCAs ou d'un Affilié de eux-ci.

(\*) Prix par Action comprendra tout montant non payé de tous emprunts d'actionnaires, certificats de parts privilégiées ou titres de créances similaires, convertibles ou non, de tout type ou classe, dans tous les cas financés ou acquis par un actionnaire de la Société ou des SCAs ou un affilié de ceux-ci.

Référence de publication: 2008098576/5770/1328.

(080114113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

#### **Plau International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 49.374.

Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008098890/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11294. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Renault Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 248.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 2, rue Robert Stumper.  
R.C.S. Luxembourg B 8.269.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2007*

L'Assemblée Générale ratifie la cooptation de Monsieur Gilles PELLETIER comme nouvel Administrateur, demeurant 33, rue Thiers, F-92100, Boulogne-Billancourt, France.

Le mandat de l'Administrateur nouvellement nommé arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra en l'an 2010.

Signature  
*Un Administrateur*

Référence de publication: 2008098926/322/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**LEITZ concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6491 Echternach, 4, rue des Tanneurs.  
R.C.S. Luxembourg B 114.844.

—  
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008098903/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11280. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Studio 206 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 114.842.

—  
Le bilan au 31/12/2007 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE BENOY KARTHEISER  
45-47, route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008098902/510/15.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11277. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #3 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.455.

Par résolutions signées en date du 17 juin 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse au 8, Raglan Road, DUBLIN 4 Ballsbridge, Irlande, de son mandat de gérant de type A avec effet immédiat.

- nomination de Alan Walsh, avec adresse professionnelle à Walsh Mushrooms Limited, Gorey, Co Wexford, Irlande, au mandat de gérant de type A en remplacement de Ronan O'Donoghue, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098968/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12833. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Cinsa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 66.583.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination de la personne suivante en tant que représentant permanent de son administrateur:

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de Luxembourg Corporation Company S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Administrateur-Délégué

Par Doeke van der Molen

Représentant Permanent

Référence de publication: 2008098978/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05546. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Erinen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 107.612.

Extrait des résolutions adoptées en date du 11 juillet 2008, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société

- La démission de Maître Christophe ANTINORI de son mandat d'administrateur de la Société a été acceptée.

- Monsieur Thierry TRIBOULOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France), le 2 avril 1973, résidant professionnellement au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, a été nommé administrateur de la Société avec effet au 11 juillet 2008 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour publication et réquisition  
ERINEN S.A  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2008098972/1211/18.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12377. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Fly Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 139.126.

Rectificatif de la constitution du 2 juin 2008 de la société, n°L080084140.05 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 11 juin 2008

Suite à une erreur dans la constitution de la société Fly Capital Management S.à r.l., qui a été déposée au Registre de Commerce et des Sociétés le 11 juin 2008, il s'avère que le mandat du réviseur prendra fin à l'issue de l'assemblée Générale Ordinaire de 2009 et non 2008, tant dans la version française que dans la version anglaise.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 2008.

M<sup>e</sup> Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008098940/211/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12498. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Pinky S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 130.238.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 21 juillet 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Madame Stéphanie WLODARCZAK née le 25 juillet 1983 à Lorient en France, employée privée, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 21 juillet 2008;

De coopter comme nouvel administrateur, avec effet au 21 juillet 2008, Monsieur Luca CHECCHINATO, employé privé, né le 06 décembre 1960 à San Bellino (RO) en Italie, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PINKY S.A.

Société Européenne de Banque

Banque Domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2008098975/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**HTS CAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 85.702.

Conformément à l'article 51bis de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, la Société informe par la présente de la nomination des personnes suivantes en tant que représentants permanents de ses administrateurs:

Mr Fabrice Geimer, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de TCG Gestion S.A. avec effet immédiat.

Mr Doeke van der Molen, résidant professionnellement au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, a été nommé en date du 20 juin 2008 en tant que représentant permanent de CMS Management Services S.A. avec effet immédiat.

Luxembourg, le 2 juillet 2008.  
Luxembourg Corporation Company SA  
Administrateur Délégué  
Par Doeke van der Molen  
Représentant Permanent

Référence de publication: 2008098979/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05542. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 132.436.

Par résolutions signées en date du 17 juin 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse au 8, Raglan Road, DUBLIN 4 Ballsbridge, Irlande, de son mandat de gérant de type A avec effet immédiat.

- nomination de Alan Walsh, avec adresse professionnelle à Walsh Mushrooms Limited, Gorey, Co Wexford, Irlande, au mandat de gérant de type A en remplacement de Ronan O'Donoghue, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098967/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12832. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Quinlan Private CE Commercial Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 131.950.

Par résolutions signées en date du 17 juin 2008, les associés ont pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Ronan O'Donoghue, avec adresse au 8, Raglan Road, DUBLIN 4 Ballsbridge, Irlande, de son mandat de gérant de catégorie A avec effet immédiat.

- nomination de Alan Walsh, avec adresse professionnelle à Walsh Mushrooms Limited, Gorey, Co Wexford, Irlande, au mandat de gérant de catégorie A en remplacement de Ronan O'Donoghue, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008098966/581/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12834. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**K200 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 139.415.

—  
EXTRAIT

Il résulte des délibérations du Conseil de Gérance en date du 16 juin 2008 que, sur base du contrat de transfert de parts sociales signé en date du 16/06/08, le Conseil de Gérance a accepté à l'unanimité que les parts sociales de la société ayant une valeur de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

DESIGNATION DE L'ASSOCIE	NOMBRE DE PARTS
Surrey Europe S.à r.l. ....	500
TOTAL .....	500

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2008.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008098957/724/20.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05075. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**P&S CEE Growth Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.580.

En date du 18 janvier 2008,

P & S Consulting, associé de la société a changé son nom comme suit:

- P&S Capital

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 15 juillet 2008.

*P&S CEE Growth Luxembourg S. à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008098952/250/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 2008, réf. LSO-CS11647. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.074.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 juin 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur ZWART Antonius (Ton) de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/07/2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008098988/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05318. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Matrix EPH 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.530.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 juin 2008*

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur ZWART Antonius de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/07/2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008098980/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05281. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Matrix German Portfolio No 1 Celle S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.075.

—  
*Extrait des résolutions des associés prises en date du 2 juin 2008*

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

\* Monsieur ZWART Antonius (Ton) de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer:

\* Mademoiselle Lucinda Clifton-Bryant, née le 18 octobre 1977 à Aachen, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg en qualité de Gérant de la Société et ce avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04/07/2008.

Pour extrait analytique conforme

Jacques de Patoul

Gérant

Référence de publication: 2008098995/710/21.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 2008, réf. LSO-CS05313. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114271) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Image Processing Systems S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 111, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 46.547.

—  
*Extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 17 mars 2008, rectificatif du n° de dépôt L080080954*

Lors de l'enregistrement et la publication de l'extraits des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration en date du 17 mars 2008 une erreur s'est glissée dans le texte.

En effet il faut lire Mr Victor Revenko et non Mr Victor Renenko.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2008098996/4376/16.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2008, réf. LSO-CR04426. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Handelsbanken Sicav II, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1229 Luxembourg, 15, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 119.080.

—  
Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration de la Société du 17 juin 2008 que le siège social de la Société a été transféré au 15, rue Bender, L-1229 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2008.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2008099017/260/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00692. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Gamma 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 121.033.

—  
EXTRAIT

Le Conseil décide à l'unanimité le changement suivant:

Le siège social de la société est transféré, avec effet immédiat, de L-1273 Luxembourg, 1, rue de Bitbourg à L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 juillet 2009.

GAMMA 2 SA

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Signature

Référence de publication: 2008099027/514/18.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juillet 2008, réf. LSO-CS07506. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Evidence Security Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 37, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.408.

—  
Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EVIDENCE SECURITY SàRLU, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008099042/6770/13.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2008, réf. LSO-CS01614. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Statuto Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 90.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 113.030.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008099043/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2008, réf. LSO-CS05063. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Rolub S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 42.512.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 23 mars 2007, Messieurs Frédéric MONCEAU, Joeri STEEMAN, administrateurs de ladite société, ont déménagés professionnellement à l'adresse reprise ci-dessous:

Monsieur Frédéric MONCEAU

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Monsieur Joeri STEEMAN

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099157/1267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12892. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Sylux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Il est porté à la connaissance de tous, qu'en date du 23 mars 2007, Messieurs Frédéric MONCEAU, Joeri STEEMAN ainsi que Karl LOUARN administrateurs de ladite société, ont déménagés professionnellement à l'adresse reprise ci-dessous:

Monsieur Frédéric MONCEAU

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Monsieur Joeri STEEMAN

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Monsieur Karl LOUARN

Adresse professionnelle: 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg

Fait à Luxembourg, le 2 juillet 2008.

Joeri STEEMAN / Frédéric MONCEAU / Karl LOUARN

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099156/1267/21.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12916. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 16 juillet 2008 que:

- a été décidé de fixer le nombre des administrateurs à 4 et d'élire comme administrateurs:

\* Monsieur Jean-Marie BODEN, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon,

\* Madame Maggy KOHL-BIRGET, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim,

\* Monsieur Joseph TREIS, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie

\* Madame Michèle LINCHAMPS, expert comptable, demeurant professionnellement à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim

- a été reconduit aux fonctions de commissaire aux comptes:

\* Monsieur François THILL, expert comptable, demeurant à L-8041 Strassen, 196, rue des Romains.

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2009.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 16 juillet 2008 que:

- Monsieur Jean-Marie BODEN a été réélu administrateur-délégué de la société pour la durée de son mandat d'administrateur. Il disposera d'un pouvoir de signature individuelle dans les limites de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle qu'elle a été modifiée).

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008099152/317/33.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10950. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**IFIL Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 47.964.

—  
Le bilan consolidé de IFIL S.p.A. (maison mère de IFIL INVESTISSEMENTS S.A.) au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IFIL INVESTISSEMENTS S.A.  
Services Généraux de Gestion S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2008099155/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12497. - Reçu 224,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Viking River Cruises S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 56.479.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 30 juin 2008 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

\* Monsieur Torstein HAGEN, résidant à SW19 5NT LONDON, 2 Clockhouse Close

\* Monsieur Charles DURO, résidant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

\* Monsieur Anthony HOFMANN, résidant à D-79713 SÄCKINGEN, 4, allée Albert Gavsbach.

Le mandat des administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes annuels clôturant l'exercice au 31 décembre 2008.

- A été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société:

- la Société «Ernst and Young», ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH, 7, Parc d'Activité Syrdall, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n ° B 47 771.

Le mandat du Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels clôturant l'exercice au 31 décembre 2008.

Pour extrait aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008099151/317/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10931. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Fiduciaire Grand-Ducale S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 56.682.

—  
Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/08.

Signature.

Référence de publication: 2008099134/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10952. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Green Leaf Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 112.171.

—  
Transfert de parts sociales

En date du 8 Juillet 2008, la société Victoria Management Services S.A., RCS B 47 765, avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a transféré 250 parts sociales de la société Green Leaf Investment Sàrl, avec siège

social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, à la société Capital Holding S.A., RCS B 117 421, avec siège social au 6, Place de Nancy, Luxembourg.

En date du 8 juillet 2008, la société Thibault Management Services S.A., RCS B 47 852, avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a transféré 250 parts sociales de la société Green Leaf Investment Sarl, RCS B 117 421, avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg à la société Capital Holding S.A., avec siège social au 6, Place de Nancy, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099140/631/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2008, réf. LSO-CS10392. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Brading Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 13.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.292.

Il résulte de la décision de l'associé unique intervenue en date 17 juillet 2008 de la société, Donon Holdings Limited que l'associé a pris les décisions suivantes:

- Démission de Gérant suivant en date du 14 juillet 2008:

Manacor (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46 A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 9098 avec le R.C.S. Luxembourg, en qualité de Gérant de la Société.

- Nomination du nouveau Gérant A pour une durée indéterminée à compter du 14 juillet 2008:

Monsieur Dennis Richard Schilder, né le 26 septembre 1975 à Rotterdam, Pays-Bas, demeurant à Red Debroystraat 2, 3069ZJ Rotterdam, Pays-Bas en qualité de Gérant A de la Société.

- Nomination des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 14 juillet 2008:

Madame Pamela Valasuo, née le 26 mai 1975 à Borgå, Finlande demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Monsieur Franciscus Willem Josephine Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, Pays-Bas, demeurant à 46A, avenue J.F. Kennedy, Luxembourg, en qualité de Gérant B de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Brading Holdings S.à r.l.

Pamela Valasuo

Gérant B

Référence de publication: 2008099142/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00429. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**Armavis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 104.725.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARMAVIS S.A.

Claude SCHMITZ / Thierry FLEMING

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099143/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12774. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

**YCH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.284.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 19 juin 2008, International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 46448, Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg a transféré 125 parts sociales ordinaire à Yum ! Restaurants International Management S.à r.l.

- Yum ! Restaurants International Management S.à r.l. ayant son siège social au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 96426, Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg devient à partir du 19 juin 2008 l'associé unique de la Société et détient à ce titre 125 parts sociales ordinaire de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*YCH S.à r.l.*  
Pamela Valasuo  
Gérant A

Référence de publication: 2008099141/683/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> août 2008, réf. LSO-CT00432. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Glendorn S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 95.517.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue au siège social de la société le 30 juin 2008 à 10 heures*

L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Mme Carine Agostini en qualité de nouvel Administrateur selon CDA du 03/03/2008.

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2014.

Sont renommés Administrateurs:

Mme Danielle Caviglia, Employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte croix L-1371 Luxembourg;

Mme Carine Agostini, Employée privée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

M. François Manti, Employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix L-1371 Luxembourg;

Est renommée Commissaire aux comptes:

Luxembourg International Consulting S.A. (Interconsult) avec siège social à L-1371 Luxembourg - 7, Val Sainte-Croix.

Luxembourg, le 30 Juin 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2008099135/536/24.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2008, réf. LSO-CS02451. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Diapason S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 102.450.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juin 2008*

*Première résolution*

Le conseil décide d'accepter la démission avec effet immédiat de Monsieur Stéphane MORELLE de sa fonction d'administrateur.

*Deuxième résolution*

Le conseil coopte comme nouvel administrateur Monsieur Marc BOLAND, demeurant professionnellement à 24, rue Saint Mathieu à L-2138 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Stéphane MORELLE dont il terminera le mandat.

Ces résolutions, adoptées à l'unanimité, devront être ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008099158/1267/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12883. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Gelins, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 53.199.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale qui s'est tenue le 30 mai 2008 à 11.00 heures au 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg*

L'assemblée générale ordinaire a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée décide de renommer comme Administrateurs:

1. M. Pierre Metzler, Director
2. M. Georges Gudenburg, Director
3. M. Jacques Reckinger, Director
4. M. Claude Weber, Director

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

- L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises indépendant,

KPMG Audit Sàrl jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2009 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Publication et Réquisition

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008099159/4685/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12934. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Viking Croisières S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 66.395.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société du 30 juin 2008 que:

- Messieurs Torstein HAGEN, Charles DURO, Anton HOFMANN et Michael GARDELER ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

- La société «Ernst and Young», ayant son siège social à L-5365 MUNSBACH 7, Parc d'activité Syrdall inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 47 771 a été réélue aux fonctions de Commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature

Référence de publication: 2008099149/317/20.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 2008, réf. LSO-CS10924. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Société de Participations FILUNOR, Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 6.739.

—  
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 18 juin 2008

Quatrième résolution

L'Assemblée renouvelle, à compter du 18 juin 2008, les mandats d'administrateur, prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014, de:

- Monsieur Michel MULLIEZ, administrateur de sociétés, demeurant 122, Route de Jussy, CH-1226 Thonex (Suisse);
- Monsieur Jérôme MULLIEZ, administrateur de sociétés, demeurant Hatherley Horsell Park GU 214 LY - Woking Surrey (Grande-Bretagne);
- Madame Nathalie REHM, demeurant professionnellement 11, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg ;
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, demeurant professionnellement "Le Dôme" Espace Pétrusse 2, avenue Charles de Gaulle L-2013 Luxembourg.

L'Assemblée renouvelle également, à compter du 18 juin 2008, le mandat de commissaire prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014 de la Société AUDIEX demeurant 57, avenue de la Faïencerie L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*SOCIETE DE PARTICIPATIONS FILUNOR, Société Anonyme*  
Nathalie REHM / Claude SCHMITZ  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008099162/45/26.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12783. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**International Trustees S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 39.578.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 3 avril 2006 que le mandat des administrateurs M. Jean-Marie Boden demeurant professionnellement à Luxembourg, M. Jeannot Diderrich demeurant professionnellement à Luxembourg et M. Anton Janus demeurant professionnellement à Meise en Belgique, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes Fiduciaire Benoy Kartheiser (anciennement Fiduciaire Fernand Kartheiser & Cie) a été prolongé pour une durée de 6 ans jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2012.

Luxembourg, le 03 juillet 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008099154/510/16.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 2008, réf. LSO-CS07926. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080113949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Gelins, Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 53.199.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 19 mars 2008*

**Résolution 5**

Le Conseil d'Administration nomme Monsieur Pierre METZLER, domicilié professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour Publication et Réquisition  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008099160/4685/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12933. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080113862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Sun (Valence) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 120.360.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 24 juin 2008*

Il est à noter que:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

Il résulte des dites résolutions que:

L'assemblée a re-élu PricewaterhouseCoopers S.à r.l. demeurant 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2009.

*Pour Sun (Valence) S.à r.l.*  
Julie Mossong  
*Gérante*

Référence de publication: 2008099184/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12859. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Mahuta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.262.

—  
Madame. Monsieur, l'agent du Registre de Commerce et des Sociétés est requise de procéder à la publication suivante concernant la Société:

Suite au changement d'adresse de Monsieur Alexander Jeffrey en date du 7 avril 2008, sa nouvelle adresse est 60 Sloane Avenue, London SW3 3XB, Grande-Bretagne.

*Pour MGP Mahuta S.à r.l.*  
Julie Mossong  
*Gérante*

Référence de publication: 2008099185/3648/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12857. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080114200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Aricent Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 116.292.

In the year two thousand and eight, on the fourth day of July.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

"Aricent Holdings (Gibraltar) Limited", (formerly "SD Holdings Limited"), a company incorporated and existing under the laws of Gibraltar, registered with the Registry of Companies of Gibraltar under registration number 96790, having its registered office at 206, Main Street, Gibraltar,

here represented by Ms Ana Ines Becerra Pons, Abogada, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Palo Alto, California, USA, on 3 July 2008.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Aricent Holdings Luxembourg" (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 116.292, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 10 May 2006, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 1354, dated 13 July 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on 9 July 2007, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2385, dated 23 October 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of four million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 4,558,825.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to four million five hundred and seventy-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 4,571,325.-) through the issue of one hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three (182,353) shares, having a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The new shares have been subscribed by "Aricent Holdings (Gibraltar) Limited", prenamed, and have been paid up by a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities as at the date hereof and any and all assets and liabilities held by Aricent Holdings (Gibraltar) Limited that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

The proof of the existence and of the value of the contribution have been produced to the undersigned notary.

The value of the contribution of forty-eight million two hundred and seventy-eight thousand eighty-six United States dollars and thirty-three cents (USD 48,278,086.33) results from the balance sheet of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited annexed hereto.

It results from a certificate of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, that the assets contributed in kind are free of any pledge or lien, that there exist no impediments to the free transferability of the assets and liabilities of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited to the Company and that the contribution of all such assets and liabilities, which has been valued at book value, represents at least their fair market value. This certificate will remain annexed to the present deed.

All the assets and liabilities of Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, a company having its statutory seat and principal establishment in Gibraltar and therefore resident in an EU country, have been contributed to the Company, and all the conditions as set forth by Article 4-1 of the law of 29 December 1971, as amended, are met in order to exempt the above contribution from the capital contribution duty.

The total contribution of forty-eight million two hundred and seventy-eight thousand eighty-six United States dollars and thirty-three cents (USD 48,278,086.33) by Aricent Holdings (Gibraltar) Limited is valued at thirty million three hundred and ninety-two thousand two hundred and forty-eight euro and twenty-four (EUR 30,392,248.24) based on the Euro foreign exchange reference rate of the European Central Bank as at 3 July 2008 and consists in four million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five euros (EUR 4,558,825.-) for the capital, four hundred and fifty-five thousand eight hundred and eighty-three euros seventy-two euro cents (EUR 455,883.72) for the legal reserve and in twenty-five million three hundred and seventy-seven thousand five hundred and thirty-nine euros fifty-two euro-cents (EUR 25,377,539.52) (including, to the extent legally permissible, any amount exceeding the book value of the contributed assets and liabilities) for the issue premium.

*Second resolution*

The sole shareholder acknowledges that, as a consequence of the above resolution, the five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each originally held by Aricent Holdings (Gibraltar)

Limited have been contributed to and are temporarily held by the Company and the sole shareholder therefore immediately decides to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) in order to bring it from its present amount of four million five hundred and seventy-one thousand three hundred and twenty-five euro (EUR 4,571,325.-) to four million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 4,558,825.-) by cancellation of the above mentioned five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each that are temporarily held by the Company.

#### *Third resolution*

As a consequence of the above resolutions, article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at four million five hundred and fifty-eight thousand eight hundred and twenty-five euro (EUR 4,558,825.-) represented by one hundred and eighty-two thousand three hundred and fifty-three (182,353) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to seven thousand euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le quatre juillet.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A COMPARU:**

"Aricent Holdings (Gibraltar) Limited" (anciennement "SD Holdings Limited"), une société constituée et existant selon les lois de Gibraltar, enregistrée auprès du Registry of Companies de Gibraltar sous le numéro 96790, ayant son siège social au 206, Main Street, Gibraltar,

ici représentée par Maître Ana Ines Becerra Pons, Abogada, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Palo Alto, California, USA, le 3 juillet 2008.

La procuration paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique de "Aricent Holdings Luxembourg" (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 61, rue de Rollingerggrund, L-2440 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.292, constituée suivant un acte notarié en date du 10 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1354, en date du 13 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu du notaire soussigné en date du 9 juillet 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2385, le 23 octobre 2007.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première Résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social d'un montant de quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 4.558.825,-) afin de le faire passer de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à quatre millions cinq cent soixante et onze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 4.571.325,-) par l'émission de cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois (182.353) parts sociales d'une valeur de vingt cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les nouvelles parts sociales ont été souscrites par Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, prénommée, et payées par un apport en nature consistant de l'ensemble du passif et de l'actif à la date des présentes, et l'ensemble de son actif et de son passif possédé par Aricent Holdings (Gibraltar) Limited au moment de l'apport, non mentionné car inconnu, qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations y rattachés de quelque manière que ce soit.

Les documents justificatifs de la souscription et du montant de l'apport ont été présentés au notaire soussigné.

La valeur de l'apport de quarante-huit millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six dollars US et trente-trois centimes (USD 48.278.086,33) résulte du bilan d'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited annexé aux présentes.

Il résulte d'un certificat d'Aricent Holdings (Gibraltar) Limited que les actifs apportés en nature sont libres de tout gage ou privilège et qu'il n'existe aucun obstacle à la libre cessibilité de l'actif et du passif d'Aricent Holdings (Gibraltar)

Limited à la Société, et que la contribution de ces actifs et de ces passifs, qui ont été évalués à la valeur comptable, représente au moins la valeur de marché. Ce certificat demeurera annexé au présent acte.

L'intégralité de l'actif et du passif de Aricent Holdings (Gibraltar) Limited, une société ayant son siège statutaire et son principal établissement à Gibraltar, et donc résidente d'un pays de l'Union Européenne, ont été apportés à la Société, et toutes les conditions prévues par l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, ont été respectées afin d'exonérer l'apport susmentionné du droit d'apport.

La valeur totale de l'apport d'un montant de quarante-huit millions deux cent soixante-dix-huit mille quatre-vingt-six dollars US et trente-trois centimes (USD 48.278.086,33) fait par Aricent Holdings (Gibraltar) Limited est estimée à trente millions trois cent quatre-vingt-douze mille deux cent quarante-huit euros et vingt-quatre cents (EUR 30.392.248,24), basé sur le taux de change de l'Euro d'après la Banque Centrale Européenne au 3 juillet 2008, et consiste en quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 4.558.825,-) pour le capital, quatre cent cinquante-cinq mille huit cent quatre-vingt-trois euros soixante-douze cents (EUR 455.883,72) pour la réserve légale et vingt-cinq millions trois cent soixante-dix-sept mille cinq cent trente-neuf euros cinquante-deux cents (EUR 25.377.539,52) (incluant, dans les limites de ce qui est légalement permis, toute somme supérieure à la valeur comptable des actifs et des passifs apportés) pour la prime d'émission.

#### *Deuxième Résolution*

L'associé unique reconnaît que, suite à la résolution qui précède, les cinq cents (500) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune initialement détenues par Aricent Holdings (Gibraltar) Limited ont été apportées à, et sont temporairement détenues par, la Société, et en conséquence l'associé unique décide immédiatement de réduire le capital souscrit de la société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) afin de le faire passer de son montant actuel de quatre millions cinq cent soixante et onze mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 4.571.325,-) à quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 4.558.825,-) par annulation des cinq cents parts (500) susmentionnées de la Société d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, temporairement détenues par la Société,

#### *Troisième Résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de quatre millions cinq cent cinquante-huit mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 4.558.825,-) représentée par cent quatre-vingt-deux mille trois cent cinquante-trois (182.353) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à sept mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. I. B. PONS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 juillet 2008. Relation: EAC/2008/9355. - Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 31 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008099306/239/162.

(080114499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

#### **Tradeor IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.554.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008099287/7241/11.

(080113936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Rivalto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 111.696.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eight, on the second day of July.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

There appeared:

MIZORAM N.V., a company governed by the laws of the Netherlands Antilles, with registered office at Pietermaai 123, Curaçao, Netherlands Antilles, registered with the «Commercial Registrar of the Curaçao Chamber of Commerce», under number 75614, (the "Sole Shareholder"), here represented by Mr Fabrice ROTA, private employee, with professional address at 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur*, by the attorney in fact of the appearing party, in her hereabove capacity, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Which appearing party, represented as mentioned hereabove, has requested the notary to state as follows:

- That the company RIVALTO S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, registered with the Luxembourg Company Register under number B 111.696, has been incorporated according to a deed received by the undersigned notary on October 28, 2005 published in the Mémorial C under number 323, on February 14, 2006.

- That the share capital of the Company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each.

- That the Sole Shareholder, has acquired all the Company's shares and that it has full knowledge of the Company's articles of incorporation and financial situation.

- That the Company's activities having ceased the Sole Shareholder decides to proceed with the anticipate dissolution of the Company and to put it into liquidation.

- That the Sole Shareholder appoints as liquidator of the Company C.G. CONSULTING, with its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B number 102.188.

- That the Sole Shareholder requests the notary to act its declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; that with respect to possible liabilities of the Company presently unknown, it irrevocably assumes to pay all such liabilities; that as a consequence of the above, all the liabilities of the company are paid.

- That the Sole Shareholder declares to have read and full knowledge of the liquidator's report and declares to accept the conclusions of the liquidator's report, approves the settlement accounts and gives full and whole discharge, without reserve nor fore for-mentioned restriction to the liquidator, prenamed.

- That the liquidation of the Company is then closed.

- That full discharge is granted to the Company's Manager for his duties.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the company's former registered office.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

Drawn up in Senningerberg, on the date named at the beginning of the presents.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read in the language of the attorney in fact of the person appearing, acting in his hereabove capacity, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la version française:**

L'an deux mille huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

MIZORAM N.V., une société régie par les lois des Antilles Néerlandaises, avec siège social au Pietermaai 123, Curaçao, Antilles Néerlandaises, immatriculée auprès du «Commercial Registrar of the Curaçao Chamber of Commerce», sous le numéro 75614, (l'«Associé Unique»), ici représentée par Monsieur Fabrice ROTA, employé privé, demeurant professionnellement à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société dénommée "RIVALTO S. à r.l.", ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue JF Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 111.696, a été constituée par acte du notaire soussigné publié au Mémorial C n ° 323 du 14 février 2006 (la "Société").

Que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Que l'Associé Unique s'est rendue propriétaire de la totalité des parts de la Société et qu'il a parfaitement connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

Que les activités de la Société ayant cessé, l'Associé Unique prononce la dissolution anticipée de la Société et sa mise en liquidation.

Que l'Associé Unique désigne comme liquidateur de la Société, C.G. CONSULTING, avec siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 102.188.

Que l'Associé Unique requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la dite Société est réglé.

Que l'Associé Unique déclare avoir lu et entière connaissance du rapport du liquidateur et déclare accepter les conclusions du rapport du liquidateur, approuver les comptes de liquidation et donne décharge entière et sans restriction au liquidateur, précité.

Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société pour l'exercice de son mandat.

Que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcription, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Lecture faite en langue du pays au mandataire de la partie comparante, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Rota, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 14 juillet 2008, LAC/2008/28961. - Reçu € 12,- (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 juillet 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2008099314/202/97.

(080114881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2008.

**Allia Luxembourg, Allia Insurance Brokers Luxembourg, Société Anonyme,  
(anc. FB Brokerage Luxembourg).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 56.832.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008099286/7241/12.

(080113802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Ernst & Young Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 69.847.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions du Conseil d'Administration de la Société datée du 1 juillet 2008, que les personnes suivantes pourront, sauf stipulations contraires des statuts, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2008, sous leur signature engager valablement la Société:

1. Opérations bancaires.

Jusqu'à cinq mille Euro (EUR 5.000) par opération

Signature individuelle de

- Pascal FINET
- Sandrine HOUDMONT

Jusqu'à vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature individuelle de

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

Au-delà de vingt-cinq mille Euro (EUR 25.000) par opération

Signature conjointe de deux personnes:

- Jean-Marie GISCHER
- John HAMES
- Daniel MEIS
- Jean-Michel PACAUD
- Raymond SCHADECK
- Werner WEYNAND

2. Pour les actes et documents professionnels notamment les avis professionnels en conformité avec la loi, ainsi que les contrats d'engagement et de résiliation des employés de la Société (autres que les actionnaires employés), par signature individuelle de

- Thierry BERTRAND
- Pascal DEISGES
- Laurent DENAYER
- Bruno DI BARTOLOMEO
- Nadia FABER
- Michael FERGUSON
- Bob FISCHER
- Nicolas GILLET
- Jean-Marie GISCHER
- Christophe HAAS
- John HAMES
- Roger HARTMANN
- Fabien HAUTIER
- Michael HORNSBY
- Xavier HUBAUX
- Serge HUYSMANS

- Olivier JORDANT
- Alain KINSCH
- Dietmar KLOS
- Katrin LAKEBRINK
- Olivier LEMAIRE
- Paul LEYDER
- Bernard LHOEST
- Daniel MEIS
- Frank MUNTENDAM
- Kerry Jane NICHOL
- Isabelle NICKS
- Jean-Michel PACAUD
- André PESCH
- Raymond SCHADECK
- Marc SCHMITZ
- Anja TAFERNER
- Sylvie TESTA
- Bart VAN DROOGENBROEK
- Karen WAUTERS
- Pierre WEIMERSKIRCH
- Jeannot WEYER
- Werner WEYNAND
- Christophe WINTGENS
- Jurjan WOUDA KUIPERS
- Yannick ZEIPPEN

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*ERNST & YOUNG SERVICES*

Signature

Référence de publication: 2008099289/556/81.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juillet 2008, réf. LSO-CS12267. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**CDGV Associés S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2265 Luxembourg, 1, rue de la Toison d'Or.

R.C.S. Luxembourg B 105.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 31 juillet 2008.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Pour Maître Jean SECKLER

*Notaire*

Par délégation Monique GOERES

Référence de publication: 2008099274/231/15.

(080114214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Imelu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 75.377.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

LUCOS COMPANY SERVICES  
5, rue Prince Jean, L-4740 PÉTANGE - LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2008099048/1656/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2008, réf. LSO-CS04528. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Jack S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.199.275,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.137.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Jack S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099049/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12634. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**MGP Europe (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 114.151.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

*Pour MGP Europe (Lux) S.à r.l.*

Signature

Référence de publication: 2008099050/3648/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2008, réf. LSO-CS12607. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080114169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---

**Quilvest, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 6.091.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 30 juillet 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008099279/239/12.

(080113664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2008.

---